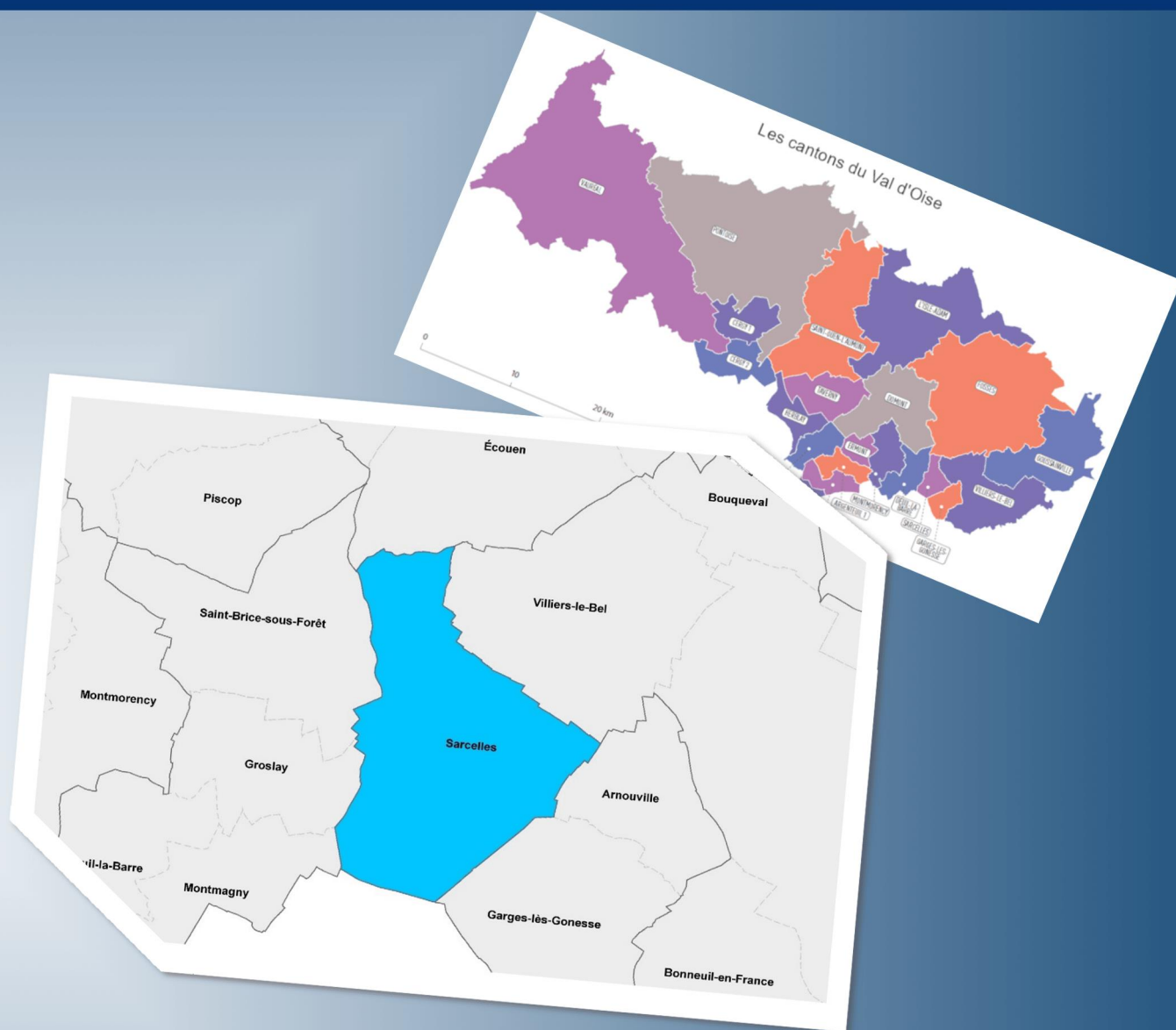


Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiers

DOSSIER CANTONAL DE SARCELLES



Année 2020

TABLE DES MATIERES

1 - PRESENTATION DU CANTON	3
2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON.....	4
3 - LOGEMENT	10
4 - ENVIRONNEMENT	11
5 - INFRASTRUCTURES	13
6 - TRANSPORTS	14
7 - EDUCATION	29
8 - CULTURE – LOISIRS	33
9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	36
10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	38
11 - JEUNESSE / PREVENTION et SECURITE	39
12 - SPORTS	41
13 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL.....	42
14 - AIDE AUX COMMUNES	43
LISTE DES ANNEXES.....	46



1- PRESENTATION DU CANTON

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Monsieur Youri MAZOU-SACKO
Madame Deborah SEBBAGH

COMPOSITION DU CANTON

Commune de Sarcelles

INTERCOMMUNALITES

CA Roissy Pays de France

SUPERFICIE – POPULATION TOTALE – DENSITE

8,4 km²
59 005 hab (DGF 2020)
7024,4 hab/km²

ELEMENTS MARQUANTS :

Transports :

Alors qu'il n'y avait aucune marge, l'épidémie de covid a définitivement mis fin à la possibilité d'une mise en service de la ligne 17 au Bourget aéroport pour les JO 2024

Création de trois nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) suite à l'abandon du barreau RER de Gonesse

Le premier Plan Vélo Départemental a été approuvé le 29 mai 2020 : il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.

Infrastructures :

Avenue du Parisis : de nouvelles enquêtes publiques sont à relancer pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Education :

Le chantier de la Maison du Numérique de Sarcelles (maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Roissy – Pays de France) aura du débuter en 2020. Ce projet qui associe très fortement l'IUT de Sarcelles (composante de CY Université, le nouvel établissement issu de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'école d'ingénieurs EISTI) a pour objectifs d'accompagner les habitants aux usages du numériques, via des ateliers, mais également d'offrir aux jeunes entreprises numériques du territoire une offre d'incubation pour dynamiser l'entrepreneuriat et enfin offrir des outils de prototypage dans une logique de « fablab ».

Social :

88 bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12/2020 (représentant 2,98 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -16,19 % par rapport à l'année précédente.

Un appel à projets avait été initié par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé pour la création d'un EHPAD de 90 lits et 10 places d'accueil de jour sur la commune de Sarcelles. La procédure d'instruction de l'appel à projets a abouti à la signature d'un arrêté portant cet appel à projets infructueux. Une réflexion conjointe est menée entre les services du Département et de l'Agence Régionale de Santé pour diffuser un nouvel appel à projets sur cette commune dans le courant d'année 2021.

Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides : 396 944 €



2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON

Cf. **Annexe 1** : carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social.

Le canton est couvert par le Territoire d'intervention sociale de Garges-lès-Gonesse / Sarcelles

2.1 Social

Organisation du Territoire d'Intervention Sociale et Médico-sociale –TISMS)

L'organisation du Territoire repose sur un site : une antenne de service social

L'équipe SSD se compose de 34 agents.

Indicateurs d'activité :

Communes	Bénéficiaires du RSA		Taux d'évolution 2015/2020
	Sept 2015	2020	
Sarcelles	3018	3351	11,03%

Nombre d'allocataires du RSA (septembre 2020) : 3 351 (soit 8,75% des 38 302 allocataires du département) soit une évolution de + 7,85% par rapport à N-1 pour le canton et +13,94% pour le département.

La particularité de ce territoire est un fort métissage culturel, une population jeune, une proportion de familles nombreuses plus importante que dans le reste du département, une part importante de familles monoparentales, un pourcentage important de logements sociaux.

Le contexte économique : une population touchée par une forte précarité, peu diplômée, avec un taux de chômage élevé.

Des projets y sont envisagés :

Les actions collectives animées par le service social départemental ont été interrompues cette année suite à la crise sanitaire. Le service social départemental reste impliqué dans plusieurs projets locaux et instances partenariales : Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL), groupe de concertation, Projet de Réussite Educative (PRE), Conseil Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

2.2 Enfance-Santé-Famille

Organisation territoriale des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de Protection maternelle et infantile (PMI) :

Le canton de Sarcelles correspond au périmètre d'intervention du Territoire d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (TISMS) de Sarcelles.

Il est situé 30 avenue Gabriel Péri à Sarcelles. L'équipe ASE et l'encadrement PMI y sont installés.

Les équipes pluridisciplinaires de PMI et de l'ASE interviennent sur l'ensemble du territoire et se composent de :

- 32 agents PMI dont 1 poste vacant de médecin chef de service territorialisé ;
- 9 agents ASE.

2.2.1 Aide sociale à l'enfance

Le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- assure le traitement des situations d'enfance en danger ;

- met en œuvre des mesures de prévention ou de protection sur décisions administratives ou judiciaires ;
- instruit et attribue des prestations de l'ASE : aides financières, prestations en nature, soutien aux futures et aux jeunes mères, etc...

En complément des équipes territorialisées, le service de l'ASE comprend également :

- une cellule départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes ;
- une cellule "mineurs non accompagnés" (MNA) en charge du pré-accueil des primo-arrivants qui se présentent spontanément et de l'évaluation des situations qui ont fait l'objet d'une mise à l'abri lors du pré-accueil.

Indicateurs d'activité :

Nombre d'informations préoccupantes :

- 367 en 2019 (total Département : 4595)
- 223 en 2020 (total Département : 3864)

Indicateurs 2020 non disponibles

Canton	Années de référence	Nbre de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure de protection					
		exercée à domicile	dont MNA	dans le cadre d'un placement	dont MNA	en famille d'accueil	dont MNA
Sarcelles	2019	285	9	360	16	69	1
	2018	240	4	191	46	60	0
TOTAL DEPT	2019	525	13	551	62	255	2
	2018	2463	49	2468	757	648	42

MNA : mineur non accompagné

Aides financières attribuées aux familles du canton par le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance :

Total aides financières accordées au 31/12/2019 (2020 non disponible) :

46 aides pour un montant de 8 050 € (sur un total départemental de 2764 demandes, soit 582 678 €).

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

Service d'Action Educative en milieu ouvert (AEMO)

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de places
Sarcelles	Service d'accueil familial éducatif de jour SAFEJ (OPEJ)	3 Bd Albert Camus	40
Sarcelles	Service d'AEMO (OPEJ)	3 Bd Albert Camus	325

2.2.2 La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et planification d'éducation familiale – modes d'accueil de la petite enfance

L'équipe de PMI et de planification et d'éducation familiale assure une mission de sensibilisation, de prévention et de suivi des femmes enceintes, des parents et des enfants de 0 à 6 ans.

Le service de PMI est également chargé d'émettre des avis relatifs à la création ou la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'agréer et de former les assistantes maternelles.

Les professionnels assurent les activités au travers de 3 centres en gestion départementale :

- 1 centre avec une activité de Protection Infantile ;
- 1 centre avec une activité de Protection Maternelle et Infantile ;
- 1 centre avec une activité de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale.

Indicateurs d'activité 2018 sur le canton (2019 et 2020 non disponibles)

Protection infantile

- Nombre de séances : 642
- Nombre d'actes : 3928
- Enfants vus en consultation : 1469
- Enfants vus en permanence : 735
-

Protection maternelle

- Nombre de séances : 220
- Nombre d'actes : 480
- Nombre de femmes vues en consultation : 160
- Nombre de femmes vues en entretien : 28

Planification familiale

- Nombre de séances : 184
- Nombre d'actes : 753
- Nombre de personnes vues en consultation : 373
- Nombre de personnes vues en entretien : 87

Modes d'accueil de la petite enfance - Données 2019

(chiffres consolidés pour 2020 non disponibles) :

- Pas d'ouverture de crèche en 2020
- Nombre de places en crèche 2019 : 425 (409 en 2018)
- Nombre d'assistantes maternelles 2019 : 216 (164 en 2018)
- Ratios : nombre de places / 100 enfants < 3 ans 2019 : 29,2 (24,4 en 2018)

Commune	Enfants moins de 3 ans	Nombre AM*	Capacité d'accueil AM	Nombre EAJE**	Nombre de places d'accueil EAJE	Total nombre places d'accueil	Ratio global
Sarcelles	3467	216	587	15	425	1012	29,2

*AM : assistante maternelle

**EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants

Problématiques du secteur au niveau de la PMI :

Locaux : Le centre de PMI de Chantepie est exigu, voire dangereux, dans un quartier qui se dégrade à grande vitesse. Difficultés récurrentes d'accès à l'emplacement réservé aux pompiers.

Un projet de transfert d'activité des centres de Chantepie et Prost est en cours sur le site du collège de Chantereine.

Signalétique : Le centre de PMI et de Planification Familiale de Prost est très mal signalé.

Assistantes maternelles : population pauvre sur Sarcelles grand ensemble où beaucoup d'assistantes maternelles ne travaillent pas. Plus travaillent sur le village.

Relais d'assistantes maternelles (RAM) : rien à signaler.

2.2.3 Santé Publique

Sont rattachés au service des actions de santé de la DESF : 3 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS) : Argenteuil, Cergy et Garges-Lès-Gonesse, chacun correspondant à un territoire d'intervention privilégié.

Le CDDS rattaché au canton est celui de Garges et se situe avenue Anatole France.

Les équipes de professionnels sont pluridisciplinaires et se composent d'agents à temps plein et de médecins (dermatologue-vénérologue, santé publique, pneumologue et vaccinateur) et de psychologues qui assurent des consultations. L'équipe de professionnels du CDDS de Garges-lès-Gonesse dont dépend le canton de Sarcelles se compose de 14 agents : 8 ETP et 6 temps de vacation

Ils assurent des missions de santé publique, notamment :

- le dépistage du VIH, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et des hépatites B et C, et le traitement des IST grâce à leur habilitation en tant que Centres Gratuits d'information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) ;
- la lutte contre la tuberculose : le dépistage et la prise en charge (diagnostic et traitement) des patients atteints de tuberculose (infection latente ou maladie déclarée) grâce à leur statut de Centre de Lutte anti-tuberculose (CLAT) ;
- la vaccination tous publics à partir de l'âge de 6 ans pour les vaccins figurant au calendrier vaccinal (grâce à leur statut de centre de vaccination).

Les 3 CDDS ont également en charge le parcours santé des bénéficiaires du RSA (dispositif départemental) sur orientation des travailleurs sociaux des CCAS et des Missions insertions.

Un pôle des actions Hors les Murs (HLM) a été créé en septembre 2020. Situé au site central de la DESF, il a pour objectif le déploiement d'une stratégie départementale de santé publique dans le champ des maladies infectieuses, ainsi que le renforcement des actions de prévention et de dépistage auprès des publics prioritaires sur les volets de la lutte contre ces maladies (tuberculose, VIH, IST, hépatites...), la promotion de la vaccination et de l'éducation pour la santé. L'équipe du pôle HLM se déplace auprès des lieux et structures accueillant les publics cibles et met en œuvre des interventions pluri-thématiques de prévention et de dépistage, en lien avec les CDDS et les autres partenaires institutionnels ou associatifs.

Il encadre également une cellule éducation pour la santé qui a pour objectif de promouvoir l'éducation pour la santé, de développer une dynamique départementale et de fédérer les acteurs.

Elle apporte un soutien méthodologique ou est à l'initiative de la construction de projets (journées départementales, colloques...), mène des formations à destination des professionnels, anime des actions à destination des collèges, des associations ou maisons de quartier ou auprès de professionnels et participe à la création d'outils ou de supports pédagogiques.

Elle coordonne, en transversalité avec les professionnels de PMI et des CDDS, la mise en œuvre des actions collectives, sur les thèmes de la vie relationnelle affective et sexuelle, de la prévention des IST, de la parentalité, et de la nutrition, notamment dans des collèges, lycées, associations, maisons de quartier...

Indicateurs d'activité du CDDS de Garges-lès-Gonesse (Données au 30 novembre 2020, année 2020) :

- 538 personnes sont venues en consultation de dépistage IST-VIH pour un total de 966 consultations ;
- 448 dépistages du VIH ont été effectués dont 2 étaient positifs ;
- 399 dépistages de l'hépatite B ont été réalisés, dont 7 étaient positifs ;

- 815 consultations ont été assurées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose ;
- 64 patients ont été pris en charge et suivis (7 tuberculoses maladies et 57 Infections à Tuberculose Latente) ;
- 377 personnes ont été vaccinées ; dont 231 vaccinations BCG ;
- 41 personnes ont été orientées dans le cadre du parcours santé, 93 entretiens infirmier(ière) et 169 entretiens psychologues.

En 2020, baisse significative dans toutes les activités due au SRAS covid-19 (SRAS-COV-2 pour Syndrome Aigu Respiratoire Sévère). Les activités du parcours santé et du suivi des cas de tuberculose ont été maintenus en présentiel avec un accompagnement téléphonique pour le RSA et en consultation pour la tuberculose lors du premier confinement. L'activité IST a été suspendue du fait de l'indisponibilité des médecins vacataires hospitaliers fortement impactée par l'activité au sein de leur hôpital d'origine. L'activité vaccination a été suspendue par décision de l'ARS.

Il est constaté une diminution près de 30% de l'activité tuberculose. L'effet bénéfique des mesures barrières dans la transmission de maladie contagieuse pourrait expliquer cette baisse.

Problématiques du secteur au niveau de la santé :

L'Est du département est un secteur avec une disparité territoriale où la densité de population est plus importante dans le sud du secteur avec des villes telles que Goussainville, Gonesse, Garges, Sarcelles, Villiers le Bel. Ces villes montrent une plus grande précarité, et représentent la partie la plus importante de l'activité du centre en matière de santé :

- 70% des déclarations de tuberculose traitées
- 60% des usagers orientés pour le parcours santé des bénéficiaires du RSA
- 95% des personnes adultes qui viennent se faire vacciner déclarent ne pas avoir de droit ouvert (CMU, AME).

Les caractéristiques du secteur Est sont une forte population migrante, des personnes non francophones et hébergées par des tiers. L'utilisation d'ISM (interprétation, traduction) systématique rendent difficiles les enquêtes pour la mise en œuvre de la prophylaxie tuberculose ;

L'accès aux soins est difficile, c'est un désert médical, les recrutements sont difficiles. Par exemple au sein du CDDS, il manque des médecins pour :

- Une vacation IST CeGIDD,
- Une vacation vaccination,
- Deux vacations tuberculose,

Le départ du médecin de planification qui orientait surtout les mineurs a contribué à la baisse de fréquentation : en 2019, 58 mineurs, et en 2020, 9 mineurs.

2.3 Personnes âgées

Indicateurs d'activité :

- 627 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2020 (représentant 7,78 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -0,79 % par rapport à l'année précédente,
- 88 bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12/2020 (représentant 2,98 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -16,19 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit des personnes âgées domiciliées dans le canton avant leur entrée en établissement qui peut être dans le Val d'Oise ou hors Val d'Oise,
- 442 abonnés téléassistance au 31/12/2020, (représentant 6,36 % de l'ensemble des abonnés du Val d'Oise), soit une évolution de -7,34 % par rapport à l'année précédente.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Résidence Autonomie.

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de lits et de places
Sarcelles	EHPAD « Annie Beauchais »	Contre Allée Henri Dunant	90

	CROIX ROUGE		
Sarcelles	EHPAD « Les Merlettes » KORIAN	206 avenue de la Division Leclerc	156
Sarcelles	Accueil de jour Ose « Renée Ortin » OSE	3 boulevard Albert Camus	19

Informations complémentaires :

Un appel à projets avait été initié par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé pour la création d'un EHPAD de 90 lits et 10 places d'accueil de jour sur la commune de Sarcelles. La procédure d'instruction de l'appel à projets a abouti à la signature d'un arrêté portant cet appel à projets infructueux. Une réflexion conjointe est menée entre les services du Département et de l'Agence Régionale de Santé pour diffuser un nouvel appel à projets sur cette commune dans le courant d'année 2021.

2.4 Handicap

Indicateurs d'activité :

- Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'Allocation aux Adultes Handicapés au 31/12/2020 : 1 453 (7,4% en moyenne départementale) soit une évolution de 6,4 % entre 2019 et 2020.
- Nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap ayant reçu au moins un versement en 2020 : 195 (6,2 % en moyenne départementale) soit une évolution de 5,4 % entre 2019 et 2020.
- Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020 : 130 (6,6 % en moyenne départementale) soit une évolution de 4,8 % entre 2019 et 2020.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Foyer d'hébergement (FH) ;
- Hébergement simple (HS) correspond à la prise en charge de travailleurs, le soir et la nuit en semaine ainsi que le week-end ;
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;
- Accueil de Jour (AJ).

Communes	Nom de l'établissement	Nombre de places					Total
		HS	HC	AJ	SAVS	SAMSAH	
SARCELLES	FH Puits la Marlière - CAP DEVANT	30			13		43
SARCELLES	SAMSAH - LADAPT					40	40
TOTAL		30			13	40	83



3 - LOGEMENT

Le nombre de logements sur le canton était de 20 164 en 2017 soit une évolution sur ces 5 dernières années de + 1 %

Communes	Nombre de logements 2017	Taux d'évolution 2012-2017	Propriétaires	Locataires HLM	Locataires par privé
Sarcelles	20 164	1%	32%	51%	16%

Source : Insee, recensement de la population (date de référence statistique le 1er janvier 2017)

Taux de logement social au 01/01/2019 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)) : Sarcelles, qui compte 50 % de logements sociaux, n'est pas soumis aux obligations de la loi SRU en raison du plan d'exposition au bruit de Roissy.

Habitat Privé – Travaux sur Copropriétés dégradées :

- Copropriété dégradée Charcot à Sarcelles : en 2018, quatre acomptes versés pour un montant de 2 505,19 € sur une subvention votée de 78 014 €, reste à payer 75 508,81 €. Pas de paiement en 2019 et 2020, Les travaux ont pris du retard.

Activité du Fonds de Solidarité Logement :

COMMUNES 2019	FSL Accès au logement ARG		FSL Maintien dans les lieux et Energie AFIL		FSL Energie DENER		ARG / AFIL / DENER	
	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES
SARCELLES	47 839,10 €	68	144 590,00 €	55	45 131,39 €	159	237 560,49 €	282
CANTON DE SARCELLES	47 839,10 €	68	144 590,00 €	55	45 131,39 €	159	237 560,49 €	282

282 aides ont été accordées par le Conseil départemental pour un montant global de **237.560,49 €**.



4 - ENVIRONNEMENT

4.1 Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Le canton mentionné en objet est concerné par les E.N.S. départementaux suivants :

E.N.S. local : Coteau des Chardonnerettes.

Cf. **Annexe 5** : Cartographie des forêts et des ENS.

4.2 La gestion des déchets ménagers

Commune	Collecte DM	Traitement DM	Lieux de traitement		Capacité
Sarcelles	SIGIDURS	SIGIDURS	Ordures ménagères	UIOM de Sarcelles	170 000 tonnes/an
			Tri collective sélective	Centre de tri de Sarcelles	15 000 tonnes/an
			Traitement des déchets verts	Unité de compostage VALDEVE à Attainville + Unité de compostage BIOVIVA à Louvres	
			Déchetterie	Sarcelles, Gonesse, Bouqueval, Louvres	+ convention avec TRIOR et le SMDO pour accéder aux déchetteries de Viarmes et Plailly

4.3 L'eau / l'assainissement

Eau potable

1 EPCI : SEDIF.

Assainissement

1 EPCI : SIAH Croult et Petit Rosne.

Rivière et bassin versant

1 EPCI : SIAH Croult et Petit Rosne.

L'Assistance Technique Départementale (ATD) :

La Direction de l'Environnement et du Développement durable apporte une assistance technique aux petites collectivités du département (conseil, rédaction de cahier des charges, suivi des stations d'épuration) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques. Aucune collectivité du canton n'a de convention ATD.

4.4 Plan d'exposition au bruit (PEB)

Cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

En application de la directive européenne 2002/49/CE, les agglomérations ainsi que les grandes infrastructures doivent faire l'objet de cartes stratégiques de bruit établies par les autorités compétentes en la matière.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, intercommunal et communal.
- Les infrastructures de transport ferroviaire.
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires.
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Les communautés d'agglomérations de Cergy-Pontoise, Val Parisis, Plaine Vallée, Roissy Pays de France, Saint Germain Boucles de Seine (incluant Bezons) et la Métropole du Grand Paris (incluant Argenteuil) ont approuvé leur cartographie du bruit consultable sur le lien suivant : <https://carto.bruitparif.fr/>

Sur la base de cette cartographie du bruit et de cette même directive européenne, les autorités compétentes doivent réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définissant les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes.

Aucun PPBE n'a été approuvé sur le territoire du canton par les intercommunalités compétentes.

Plan d'exposition au bruit des aéronefs (PEB) :

Le plan d'exposition au bruit est un document opposable aux tiers, visant à éviter que de nouvelles populations soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale.

Le PEB régit en particulier l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'y interdire ou d'y limiter la construction de logements, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

Le plan d'exposition au bruit est découpé en 4 zones : 3 zones A, B, et C, dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent, et une zone D à l'intérieur de laquelle existent une obligation d'information et des prescriptions spécifiques d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves.

4.5 Anciennes carrières souterraines

Présence d'anciennes cavités souterraines abandonnées à Sarcelles.

4.6 Implication des acteurs locaux dans la Charte et le Label Val d'Oise durable

La communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France est signataire de la charte Val d'Oise durable.

4.7 Subventions attribuées aux Syndicats dans le domaine de l'environnement au cours de l'année 2020 : Aucune subvention attribuée



5- INFRASTRUCTURES

5.1 Axes de trafic les plus importants (cf. carte en annexe 4)

5.2 Opérations en études

Entretien et réparation d'Ouvrage d'art

RD 301 / RD 125 - Rénovations de 2 ouvrages d'art sur voies SNCF - Toujours en attente d'un accord de la SNCF et d'une coupure de la circulation des trains pour pouvoir réaliser les travaux – 200 000 € TTC.

Avenue du Parisis – Réalisation d'un boulevard urbain intermodal

En 2012, le Département a porté à la concertation publique le projet d'Avenue du Parisis. Ce projet consiste à réaliser un boulevard urbain multimodal de 11 kms entre la RD109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD84a à Bonneuil-en-France.

L'Avenue du Parisis traverse 7 communes (Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-en-France).

La configuration de cette infrastructure lors de la concertation en 2012 était la réalisation d'une voirie à 2x2 voies avec intégration d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des cheminements continus pour les modes actifs.

Sur la base du bilan de la concertation de 2012 le Département a délibéré le 24 mai 2013 et scindé cette opération en 2 sections :

- Sur la partie Ouest (entre la RD109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD301 à Groslay), le projet a rencontré des difficultés d'acceptabilité de la part de la population, des associations et des collectivités. La réalisation de cette phase nécessitera la reprise des études amont et d'une nouvelle concertation publique.
- Sur la partie Est (entre la RD301 à Groslay et la RD84a à Bonneuil-en-France), le projet a reçu un accueil très positif de la part de la population et des élus qui en attendent la réalisation urgente. Sur la base des remarques formulées lors de la concertation, le Département a, sur cette section Est, proposé un projet qui a été validé par l'ensemble des partenaires (collectivités traversées, Région, État).

L'opération est inscrite au Plan régional anti-bouchon et pour changer la route. La Région Île-de-France subventionne l'infrastructure à hauteur de 50 % par une convention de financement n°17-1361 (délibération n°6-01 du 03/07/2017 notifiée le 20/09/2017) relative à la réalisation de l'Avenue du Parisis Section Est - 1^{er} barreau RD 84 / RD 84a (financement par la Région Île-de-France (IDF) à hauteur de 11,1 M€) : Le montant de cette opération (section Est) est de 145,7 M€ HT (études et travaux), elle a été déclarée d'utilité publique le 25 avril 2016 par arrêté Préfectoral. Cet arrêté a été annulé le 13 mars 2018. Suite au recours conjoint du Département et de l'État, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a confirmé cette annulation le 19 septembre 2019.

De nouvelles enquêtes publiques sont donc à relancer pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

5.3 Opérations réalisées sur RD

RD 10 – Sarcelles : Création d'un aménagement de sécurité – avenue de la Division Leclerc. Il s'agit d'une Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2020 d'un montant de 60 000 € TTC.

Il a été réalisé sur l'année 2020

- 3 opérations de réfection de couche de roulement. Ces travaux ont été faits sur un linéaire total de 3 100 m pour un montant de 454 772,00 € TTC
- 2 opérations de réparation d'ouvrage d'art pour un montant de 178 613,02 € TTC.

5.4 Opérations prévues

RD 10 – Sarcelles : Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) - Aménagement de sécurité Avenue de la Division Leclerc RD10 d'un montant de 70 000 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021)



6 - TRANSPORTS

6.1 Offre existante

Contexte covid

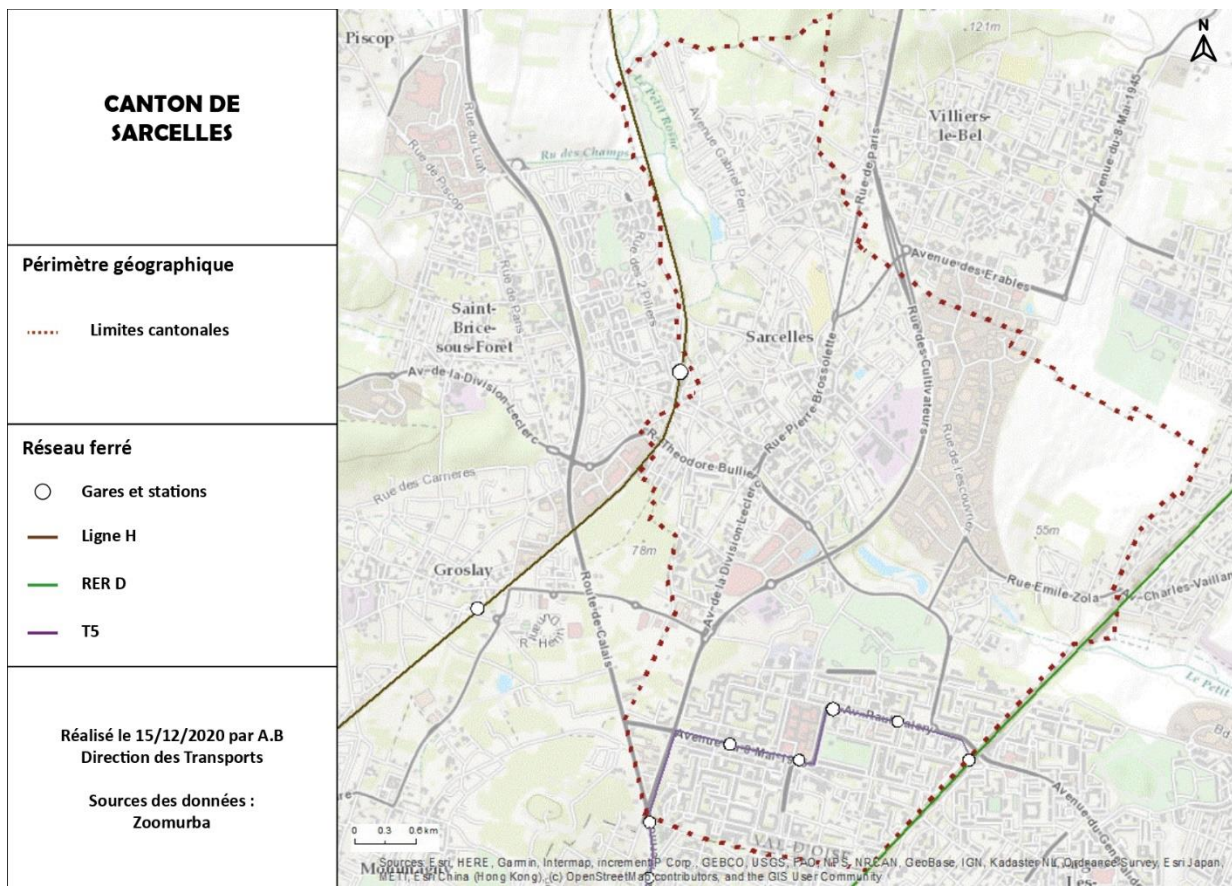
En raison de la covid 19, les chiffres de fréquentation et de ponctualité n'ont pas été comptabilisés sur tous les mois de l'année 2020 (période de grève et confinements). Le nombre de voyageurs décrit dans les parties suivantes sont des données de 2019 lorsque celles de 2020 ne sont pas suffisantes.

Pendant les périodes perturbées, pour chacune des lignes ferroviaires du Val d'Oise, leur offre a été modifiée. La fréquentation des transports en commun a largement baissé par rapport à 2019.

Ci-dessous, un tableau présentant le taux de remplissage des transports en commun en Île-de-France en 2020 par rapport au trafic ante-covid de la même période en 2019 :

Période/date	Métro-RER (RATP)	Transilien-RER (SNCF)	Bus (RATP et Optile)
1 ^{er} confinement	Entre 5 et 10 %	10 %	-
1 ^{er} déconfinement (mi-mai)	Entre 15 et 20 %	15 %	-
1 ^{er} déconfinement (mi-juin)	45 %	40 %	-
Septembre 2020	Entre 65 et 70 %	Entre 65 et 70 %	Entre 90 et 100 %
2 ^{ème} confinement	35 %	35 %	50 %

6.1.1 Réseau ferroviaire



Le RER D

Le RER D traverse l'Île-de-France depuis le sud de l'Essonne et Melun jusqu'à Survilliers-Fosses, dernière gare desservie dans le Val d'Oise en passant par la gare de Lyon, Châtelet-les-Halles et gare du Nord dans Paris.

La branche nord dessert la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise et compte trois terminus intermédiaires :

- Villiers-le-Bel – Arnouville – Gonesse avec 12 trains par heure de pointe (HP),
- Goussainville avec 8 trains/HP,
- Orry-la-Ville, dans l'Oise, avec 4 trains/HP.

Le RER D transporte 230 000 voyageurs/jour au nord de Paris (Val d'Oise + Seine-Saint-Denis). Dans le Val d'Oise, entre Garges-Sarcelles et Survilliers-Fosses, il est utilisé par plus de 66 000 personnes chaque jour.

En 2017, cette ligne présentait le taux de ponctualité le plus faible d'Île-de-France (85 %).

C'est pourquoi, Ile-de-France Mobilités a adopté le 13 décembre 2017 un plan prévoyant l'exploitation séparée des branches « Malesherbes », « Vallée » et « Littoral », au sud de la ligne.

Mise en place au mois de décembre 2018, pour le service annuel 2019, cette « simplification » de la ligne (avec la refonte de l'offre annuelle) devait permettre de traiter les retards et de mieux gérer les pannes et accidents. Parallèlement, SNCF Transilien s'était engagé contractuellement auprès d'Île-de-France Mobilités à atteindre 90 % de ponctualité minimum, pour un objectif de 94 %.

Or, à ce jour, la branche nord fait encore face à de nombreuses perturbations (suppressions de trains, changements du plan de transport, retards, actes de malveillance, etc.). Même si le taux de ponctualité a progressé de quelques points en 2019 (+3,7 points) sur l'ensemble de la ligne, depuis le début de l'année 2020, le taux de ponctualité ne se redresse pas et reste inférieur à 90 %.

Perspectives

Le 20 novembre 2019, la Présidente de la Région d'Île-de-France avait annoncé un plan d'urgence pour le Val d'Oise, dans lequel elle demande à l'Etat de s'assurer que SNCF Réseau, dont il a la tutelle, respecte ses engagements pour que le RER nouvelle génération (RER NG) arrive sur toutes les branches du RER D, et notamment du faisceau nord, d'ici 2021. Sur ce point, les délais ne seront pas tenus. La livraison de nouvelles rames sera déployée, en commençant par le sud de la ligne, entre fin 2021 et 2025. La commande de ce matériel RER NG a bien été faite par Île-de-France Mobilités auprès d'Alstom et Bombardier : 3,75 milliards pour réaliser 255 nouveaux RER (dont 125 rames pour le RER D ; le reste est pour le RER E).

Outre ce nouveau matériel, il devra être équipé d'un système de circulation et de supervision des trains automatisé, NEXTEO, nécessaire pour l'optimisation de la conduite. Il doit permettre une augmentation de l'offre et une amélioration de la ponctualité sur cette ligne en souffrance et dont la refonte de l'offre en 2018 n'a pas permis d'amélioration significative de la ponctualité. NEXTEO doit également équiper le RER B. Cependant, la livraison aura également du retard. La SNCF et la RATP ont reporté le projet d'appel d'offre pour NEXTEO. Les deux opérateurs ont été auditionnés début juillet par les administrateurs d'Île-de-France Mobilités. Ceux-ci, ainsi que Valérie Pécresse, ont exprimé leur colère et exigé que la SNCF reprenne ce projet au plus vite. Lors d'une nouvelle audition début novembre, la SNCF et la RATP se sont engagées à lancer l'appel d'offre fin 2020 pour une mise en service fin 2027 du système d'exploitation.

De plus, dans le cadre du projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel, il est proposé d'intégrer dans le projet la réalisation d'une 4ème voie pour le RER D afin d'améliorer notamment la régularité de la ligne en constituant un SAS de régulation entre la partie nord de la ligne et la partie sud, en particulier avant l'insertion dans le tunnel commun avec le RER B, en synergie avec le programme Nexteo / ATS+ (pilotage et régulation automatique). Cette 4ème voie pourrait donc être fortement créatrice de valeur pour le RER D au regard des problématiques d'exploitation que rencontre aujourd'hui la ligne, en particulier vis-à-vis du tunnel B/D.

À horizon 2024-2030, le RER D permettra une correspondance avec les lignes 14, 15, 16 et 17, du nouveau métro automatique du Grand Paris Express, en gare de Saint-Denis Pleyel, depuis la station Saint-Denis Stade-de-France, via le franchissement urbain de Pleyel.

La ligne H

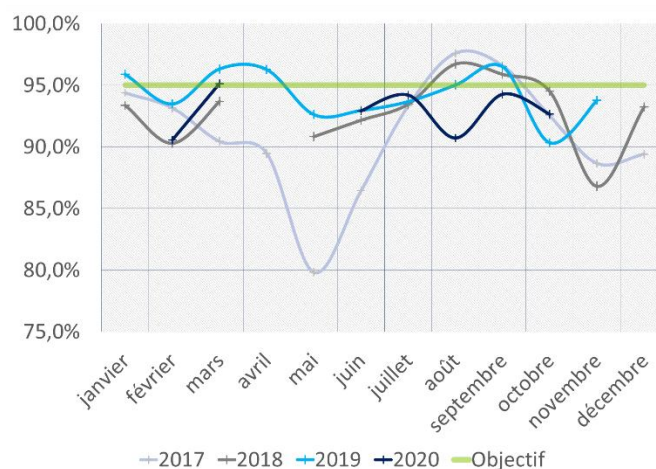
La ligne H est la plus structurante du Val d'Oise. Elle recouvre un large secteur géographique reliant la gare Paris-Nord à Pontoise, Persan-Beaumont et Luzarches, avec également une diagonale Pontoise-Creil détachée du terminus Paris-Nord. Hormis quelques gares (en Seine Saint-Denis et dans l'Oise) toutes les gares desservent des communes valdoisiennes (43 au total).

La ligne H est entièrement exploitée avec des rames neuves du constructeur Bombardier, matériel apprécié des voyageurs pour son confort et sa configuration "boa" (intercirculation continue entre les voitures).

En 2019, elle a transporté 260 000 voyageurs par jour et sa fréquentation est en augmentation depuis 2010. La fin du déploiement du nouveau matériel roulant, le Francilien, début 2013 pour les branches radiales et fin 2016 pour la branche transversale, a permis d'améliorer les conditions de transport des usagers.

La ligne H est l'une des plus fiables du réseau Transilien avec un indicateur de ponctualité de 94,3 % sur l'ensemble de la ligne pour l'année 2019 (92,8 % en 2018 et 90,9 % en 2017) avec 5 mois au-dessus de l'objectif contractuel de 95 % fixé par Île-de-France Mobilités. La ponctualité à fin octobre 2020 est de 92,8 %. Ce taux, en progression depuis plusieurs années, pourrait cependant être mis en danger par l'obsolescence progressive des infrastructures de la ligne (voies, signalisation, alimentation électrique) et les nombreux travaux sur les infrastructures depuis 2018, qui augmentent jusqu'en 2023. Les travaux concernent principalement la mise en accessibilité de gares et la remise à niveau de voies, aiguillages et ballast. 128 aiguillages ont déjà été remplacés sur un total de 310 (39 aiguillages à Persan, 13 à Valmondois et 6 à Epinay). 120 km de renouvellement voies et ballast avec Suite Rapide ont été renouvelés ou sont programmés sur un total de 290 :

- 70 km entre Pontoise et Creil (2019-2020) ;
- 6 km entre Montsoult et Luzarches (2020) ;
- 13 km entre Epinay et St Ouen (2021) ;
- 12 km entre Ermont et Valmondois (2022) ;
- 20 km renouvellement de rails avec rame « BOA ».



Évolution taux de ponctualité – Source : SNCF

	2019	2020*	2021	Tendance 2022
Soirées de semaine : interruption avant fin de service	229 soirées	228 soirées	245 soirées	
Week-ends : absence de trains sur au moins une branche	20 WE	20 WE	31 WE	

* Programme qui aurait été réalisé hors confinement

Calendrier des travaux – Source SNCF

En ce qui concerne la qualité de service, il reste à faire des efforts importants de la part de Transilien principalement en situation perturbée, où les informations voyageurs restent limitées ou peu fiables.

6.1.2 Réseau bus

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans des réseaux de transport collectif routier à travers le réseau départemental « Busval d'Oise ». Il contribue ainsi au financement d'une trentaine de lignes régulières dans le cadre de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités. En 2020 le Département investit 7,6 M€ par an (valeur 2019) sur les réseaux dits « conventionnés ».

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a lancé un plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France, baptisé « Grand Paris des bus » couvrant la période 2017-2020.

Le Département a souhaité s'inscrire pleinement dans la démarche et a adopté une délibération lors de l'Assemblée départementale du 24 février 2017, précisant les besoins de renfort d'offre sur les réseaux « conventionnés » et relayant les besoins d'amélioration sur les autres réseaux.

Le canton de Sarcelles n'est pas intégré à un réseau de bassin spécifique. Il est desservi principalement par des lignes RATP.

Filéo (Kéolis Mobilités Roissy)

Ce réseau de transport à la demande fonctionne en direction de la plateforme aéroportuaire de Roissy. Cette convention partenariale (en lien avec les contrats d'exploitation signés entre IDF Mobilités et l'opérateur) a été renouvelée le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le renouvellement a permis de faire évoluer l'offre avec notamment des suppressions de doublons de desserte, l'adaptation des temps de parcours, l'organisation d'un hub de correspondance à Roissy.

Le Département finance ce réseau à hauteur de 272 K€ HT (valeur 2019) par an.

Autre ligne

Renfort d'offre (Grand Paris des bus) :

- La ligne noctilien 43 (Gare de l'Est/Gare de Sarcelles Saint-Brice) a été renforcée depuis le 22 mai 2017 : renforcement du lundi au vendredi, toute l'année, pour assurer 2 passages par heure et par sens et le weekend avec 3 passages par heure et par sens.
- La ligne noctilien 44 (Paris - Gare de l'Est/ Sarcelles – Gare de Garges-Sarcelles) a été renforcée depuis le 1^{er} octobre 2018 : renforcement le samedi et dimanche, toute l'année avec une fréquence de 22 minutes (avant 30 min).

6.1.3 Schéma directeur d'accessibilité

Le 10 juillet 2015, le Conseil départemental a approuvé un programme pluriannuel de 6 ans pour la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus sur son territoire. Sur l'ensemble du département, on recense

2068 points d'arrêts prioritaires (tous gestionnaires de voirie confondus) dont 853 sur routes départementales. À titre indicatif, le Département a programmé la mise en accessibilité d'environ 180 arrêts sur 6 ans (il s'agit d'une programmation estimative et non d'un objectif). Depuis 2015, il a consacré 2,44 M€ à la mise en accessibilité de 123 points d'arrêt (dont 406 K€ pour la réalisation de 15 points d'arrêt en 2020).

Depuis 2017, 3 points d'arrêt ont été mis en accessibilité sur la commune de Sarcelles pour un coût de 46 617 €.

6.1.4 Aides aux usagers

Forfait Améthyste

Le 1^{er} avril 2013, les cartes Améthyste et Rubis ont disparu au profit du forfait Améthyste sur passe Navigo. Ce forfait de transport est à destination des personnes âgées sous conditions d'âge et de ressources et des adultes handicapés sous réserve d'éligibilité de leur allocation ou pension. Ce forfait est délivré également aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Chaque Département définit les zones couvertes et les critères d'éligibilité pour les forfaits dont il délivre les droits pour une durée d'un an. Le Département du Val d'Oise a défini les conditions d'éligibilité suivantes :

- Personnes âgées de plus de 65 ans non imposables ;
- Adultes handicapés titulaires d'une pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou percevant une allocation adultes handicapés (AAH) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales et titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % ;
- Anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 39-45, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés 39-45 de plus de 65 ans.

L'utilisateur participe financièrement à l'octroi de son forfait.

Améthyste - Tarifs 2020			
Zonage proposé dans le Val d'Oise	Tarif régional	Personnes âgées Personnes handicapées	Anciens combattants et bénéficiaires assimilés
4/5	219,00 €	65 €	Gratuit
3/5	257,04 €	103 €	Abrogée
1/5	473,16 €	316 €	25 €

Au 30 novembre 2020, 11 212 valdoisiens bénéficiaient d'un forfait Améthyste :

- 1 304 anciens combattants et veuves de guerre,
- 2 689 adultes en situation de handicap,
- 6 830 personnes âgées de 65 ans et plus,
- 389 personnes "âgées/handicapées".

Les cantons d'Argenteuil, de Cergy, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel cumulent plus de 64% de bénéficiaires.

L'acquisition de ces forfaits sur la base du tarif régional représente un coût pour le Département estimé en 2020 à 3,2 M€ compensés par 1,2 M€ de participation des usagers et 300 000 € de participation d'Île-de-France Mobilités dans le cadre du dispositif d'aide aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Par ailleurs, par délibération du Conseil départemental n°6-11 du 19 juin 2020, le Département a voté le remboursement des usagers Améthyste titulaires d'un forfait valide durant :

- le mois de décembre 2019 en raison des mouvements de grèves de la SNCF et de la RATP ;
- les deux mois de confinement mis en place par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020 en raison de la circulation active du virus covid-19.

Le montant des remboursements a été fixé selon le tarif acquitté par les usagers. Au 31 octobre 2020, date butoir pour la réception des demandes, le Département a reçu 659 demandes dont 620 étaient éligibles à un remboursement et représentant un coût total de 20 209 €.

Abonnements scolaires

En Île-de-France, il existe 3 types de cartes de transports pour les scolaires :

- La carte Imagine R qui permet une utilisation illimitée de tous les transports en commun.
- La carte CSB qui permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire (si la distance est au moins égale à 3 km) sur une ligne régulière de bus.
- La Carte Scol R pour les élèves bénéficiant d'une des lignes des circuits spéciaux scolaires (CSS), circuits mis en place par un organisateur local (commune, syndicat intercommunal) lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière.

Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) fixe annuellement les tarifs pour chacune de ces cartes. Sur la base de ces tarifs régionaux chaque Département peut apporter une aide aux familles.

En 2020, par délibération n°6-06 du 29 mai 2020, le Département du Val d'Oise a acté la prise en charge intégrale de la hausse du tarif régional de la carte CSB et la redistribution aux familles valdoisiennes des économies générées par la nouvelle tarification régionale à 24 € de la carte Imagine R et Scol R pour les moins de 11 ans.

2020-2021	Tarifs IDF Mobilités	Aides CD 2020-21	Prix Familles
Imagine R			
Collégiens non boursiers	342 € (pas de changement)	192 € par élève (contre 167 € en 2019-20)	150 € (contre 175 € en 2019-20)
Collégiens boursiers inférieurs à 450 €	317 € (indexé sur la participation CDVO)	224 € par élève (contre 195 € en 2019-20)	93 € (contre 119 € en 2019-20)
Collégiens boursiers supérieurs ou égal à 450 €	292 € (indexé sur la participation CDVO)	256 € par élève (contre 223 € en 2019-20)	36 € (contre 64 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 1 à 4	317 € (indexé sur la participation CDVO)	32 € par élève (contre 28 € en 2019-20)	285 € (contre 286 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 5 à 6	292 € (indexé sur la participation CDVO)	64 € par élève (contre 56 € en 2019-20)	228 € (contre 231 € en 2019-20)
Scol R			
Maternelle/Primaire en RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	100 % du prix de la carte	Maintien de la gratuité
Maternelle/Primaire hors RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	Par volonté d'équité entre élèves, l'économie réalisée ici est redistribuée sur les collégiens (Imagine R et carte Scol R)	24 € (contre 107 € en 2019-20)
Collégiens et lycéens	308,5 € pas de changement)	211,5 € par famille (contre 201,5 € en 2019-20)	97 € (contre 107 € en 2019-20)
CSB			
Maternelle, Primaire, Collégiens et lycéens	Entre 176 et 1 700 € (soit + 1,58% en moyenne)	+ 1,58% de prise en charge supplémentaire soit par famille entre 72,10 € et 1621,30 €	107 € (tarif identique à 2019-20)

* RPI : regroupement pédagogique intercommunal

Le coût estimé pour l'année scolaire 2020-2021 pour le Département est de 3,9 M€.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 23 308 élèves ont bénéficié des aides du Département :

- Imagine R : 13 120 élèves (11 069 collégiens dont 798 boursiers et 2 051 lycéens boursiers)
- Scol R : 4 019 élèves (dont 1 172 maternelles/primaires, 2 004 collégiens, 843 lycéens)
- CSB : 6 169 élèves (37 primaires, 4 198 collégiens et 1 933 lycéens).

PAM 95

Île-de-France Mobilités a délégué aux départements franciliens le dispositif de transport pour les personnes en situation de handicap PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Le PAM95 assure deux types de dessertes : le transport dit citoyen (travail en milieu ordinaire, démarches administratives, loisirs...) et le transport à destination des établissements et services médico-sociaux de compétence départementale dits ESMS.

En octobre 2020, on compte 1 827 usagers valdoisiens inscrits à ce service.

En 2020, le service a été fortement impacté par la crise sanitaire : - 99 % d'activité en avril, - 94 % en mai. Une reprise s'est amorcée depuis mais avec toujours -20 à -30 % comparé à l'année 2019. En 2019, on comptabilisait plus de 100 000 courses dont 70 000 pour les ESMS, en 2020 à fin novembre un peu moins de 55 000 courses ont été réalisées.

Le Département consacre un budget d'environ 5 M€ annuellement à ce dispositif. La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités apporte une participation d'1/3 chacun (recettes usagers déduite). Le Département perçoit près de 600 000 € de recettes usagers.

6.2 Grands projets

6.2.1 Réseau ferroviaire

La ligne 17 du métro Grand Paris

La ligne 17 reliera 9 gares entre Saint-Denis Pleyel et le Mesnil-Amelot en moins de 25 minutes. Elle accompagne le développement des pôles économiques sur l'axe de l'autoroute A1 (Pleyel/La Plaine-Saint-Denis, aéroports du Bourget et Roissy, Parc International des Expositions (PIEX) et le développement du Triangle de Gonesse.

La ligne 17 est une section de 27 km. Elle se partage en deux tronçons : la ligne 17 Sud (tronçon commun avec la ligne 16) longue de 6 km entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget-RER et d'autre part, la ligne 17 Nord qui prolonge le tracé sur 20,5 km (dont 5,5 km en aérien) jusqu'au Mesnil-Amelot. 40 à 50 millions de voyageurs sont attendus annuellement et 130 000 à 160 000 voyageurs les jours de salons.

Calendrier prévu de réalisation

- En 2018, le gouvernement a modifié le calendrier de réalisation de l'ensemble du réseau et fixé à la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage, un nouveau coût d'objectif à 35 Md€ maximum. Les conséquences de cet arbitrage pour la ligne 17 est une desserte de l'aéroport de Roissy en 2030, avec une première mise en service en 2027 au Triangle de Gonesse, alors que le calendrier acté en 2015 prévoyait lui une mise en service à l'aéroport dès 2024.
- Depuis cette décision du gouvernement, l'ensemble des élus du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ont exprimé à plusieurs reprises leur demande d'une mise en service au plus tôt au PIEX de Villepinte pour assurer la connexion avec le RER B. C'est bien l'objectif du Directoire de la SGP qui met tout en œuvre pour une mise en service au PIEX en 2028 et non 2030.

Où en est-on ?

Le tronçon « ligne 17 nord » a fait l'objet d'un premier lot de génie civil qui concerne d'une part les travaux sur Bourget Aéroport (le tunnelier « Florence » a commencé de creuser fin 2020) et d'autre part les travaux jusqu'à la gare du Triangle Gonesse.

Plusieurs évènements affectent l'avancement de la ligne 17 nord

Alors qu'il n'y avait aucune marge, l'épidémie de covid a définitivement mis fin à la possibilité d'une mise en service de la ligne 17 au Bourget aéroport pour les JO 2024 (cela vaut également pour la ligne 16 qui ne sera pas mise en service, seule la ligne 14 sera livrée à Saint-Denis Pleyel en 2024).

Par jugement du tribunal administratif de Montreuil le 15 novembre 2019, les travaux de la ligne 17 ont été suspendus (à l'exception de la partie Bourget Aéroport) suite à un recours contre l'autorisation environnementale déposé par plusieurs associations de défense de l'environnement et contre l'urbanisation du Triangle de Gonesse. La SGP a fait appel de cette décision ; la cour d'appel de Versailles vient de rendre son jugement fin novembre 2020 : elle estime que le TA de Montreuil n'était pas compétent, s'agissant d'une ligne JO, et renvoie au tribunal de Paris. Ce jugement permet d'annuler la suspension des travaux mais c'est un jugement sur la forme et non sur le fond ; les travaux peuvent donc reprendre mais il faudra attendre une nouvelle audience du TA de Paris.

Suite à la décision d'abandonner le projet Europacity, le Gouvernement a confié à Francis Rol-Tanguy une mission dont le rapport propose plusieurs scénarios d'urbanisation du site du triangle de Gonesse, qui ne tranchent pas la question du devenir de la gare. Toutefois il faut rappeler que la gare est inscrite dans la loi et qu'il s'agit d'un site stratégique pour répondre aux fragilités du territoire de l'est du Val d'Oise et aux besoins de la Région Île-de-France.

L'autre point d'incertitude concerne la réalisation du terminal T4, et donc la future gare du T4. Des discussions sont en cours entre la SGP et ADP pour prévoir des mesures conservatoires.

Enfin, le Département, dans sa contribution du 30 novembre 2020 au préfet du Val d'Oise suite au rapport de F. Rol-Tanguy, attend des engagements clairs de l'Etat sur plusieurs projets et en particulier, d'envisager en lien avec la SGP, l'idée évoquée d'une ligne 17 bis du Mesnil-Amelot à Villiers-Le-Bel. Toutefois, cette idée ne doit pas entraver l'objectif principal de voir les travaux de la ligne 17 avancer dans un calendrier acceptable, et notamment ceux de la Gare du triangle de Gonesse livrée en 2027-2028.

Le CDG Express

Ce projet de liaison ferroviaire reliant la gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle (CDG) doit offrir une desserte directe et un temps de parcours de 20 min, avec 4 trains par heure, dans chaque sens et une exploitation de 5h00 à minuit toute l'année.

Il empruntera 32 kilomètres de voies entre la gare de l'Est et CDG dont 8 kilomètres de voies nouvelles entre Mitry-Mory et Paris-CDG et au droit de la gare de l'Est.

L'État est l'autorité organisatrice du projet CDG Express. Aéroports de Paris (ADP), SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts sont actionnaires de la société de projet qui réalisera et financera le projet, avec un prêt de l'Etat de 1,7 Md€ à un taux très bas. L'exploitant désigné par l'Etat après une mise en concurrence est "Hello France", groupement de RATP Dev et Keolis, filiales respectives de la RATP et de la SNCF.

Le Conseil départemental avait apporté un soutien de principe au projet à l'occasion de l'enquête publique, dans une délibération de juillet 2016, assorti de réserves quant à l'impact en phases travaux et exploitation (en situation perturbée) sur les lignes du quotidien (en particulier RER B et Transilien H et K).

Par délibération du 30 novembre 2018, l'Assemblée départementale s'est prononcée à l'unanimité contre le projet, à la fois en raison du manque de garanties quant à la neutralité du projet sur la qualité de service des lignes du quotidien mais aussi, face aux décisions du gouvernement jugées arbitraires (report du calendrier de la ligne 17 notamment pour des raisons financières alors que le gouvernement concédait un prêt d'1,7 Md€ pour financer CDG Express).

Par la suite, face aux inquiétudes et aux désaccords exprimés par de nombreux élus, le préfet de Région a mené en 2019 une concertation avec les parties prenantes afin d'établir des scénarios de programmation des travaux sur l'axe Nord, en raison de l'ampleur de travaux inédite à l'horizon 2024.

Ce travail a permis de conclure que les projets de régénération essentiels à la fiabilisation du réseau ne pourront être réalisés avant 2024. De plus, le volume d'interruptions programmé n'était pas acceptable pour les voyageurs.

Au regard de ces conclusions, le Gouvernement a décidé de reporter la mise en service du Charles-de-Gaulle Express à fin 2025. Depuis, le Préfet préside un comité de suivi des travaux sur le faisceau nord, intégrant l'ensemble des parties prenantes et auquel le Département participe.

En novembre 2020, la justice met un coup d'arrêt au projet CDG Express. L'arrêté interpréfectoral autorisant les travaux du projet a partiellement été annulé en raison du caractère non essentiel de la mise en œuvre de l'infrastructure. En effet, la chute du trafic aérien et le report de la mise en service du projet après les Jeux Olympiques rendent caducs les arguments en faveur d'une réalisation impérative.

Le projet du CDG Express comprend un ensemble d'opérations de régénération et de modernisation sur les lignes de RER B et D (adaptation des voies pour l'accueil du matériel roulant et NEXTEO, travaux de régénération des voies, caténaires...). Les projets étant complètement imbriqués, la décision du tribunal administratif de Montreuil, entraîne à la fois la suspension des travaux du CDG Express et ceux liés aux transports du quotidien (RER B et D), financés en partie par CDG Express. Le volume d'opération impacté est de 537 M€. SNCF Réseau estime que sans sursis et sans reprise des travaux en janvier, toute la programmation devra être revue.

Valérie Péresse souhaite privilégier une solution administrative, afin que la décision du TA de Montreuil n'implique pas les travaux du quotidien et refuse une « désimbrication » des projets qui nécessiterait un investissement de plus de 500 M€.

Le Comité de suivi de l'Axe Nord doit se réunir en janvier, pour évaluer les différents scénarios possibles.

La ligne nouvelle Roissy-Picardie

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de SNCF RESEAU, très attendu par la Région Hauts-de-France, vise à créer une liaison ferroviaire de raccordement entre la gare de Survilliers-Fosses sur la ligne Paris-Creil et la ligne à grande vitesse d'interconnexion vers l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Un double service TGV-TER sera mis en place afin de répondre aux besoins de déplacements de longue distance et du quotidien. La gare de Survilliers-Fosses sera desservie uniquement par les TER à raison de deux par heure durant les heures de pointe et un par heure le reste de la journée. L'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle sera accessible en 7 minutes.

En 2028, 3,4 millions de voyageurs par an (12 000 voyageurs par jour) sont attendus dont les 2/3 pour les transports du quotidien. Un tiers de ces derniers sont des Valdoisiens.

Le premier semestre 2017, un protocole relatif au financement des travaux de réalisation du projet a été signé par l'État, la Région Hauts-de-France, les départements et neuf autres collectivités de l'Oise et de la Somme. Cette convention n'intègre pas le financement de la passerelle de desserte permettant la liaison entre les nouveaux quais et le RER D en gare de Survilliers-Fosses. Son coût est estimé à 13 M€ (coût économique 2011).

En 2019, le projet est retenu par le Gouvernement dans le cadre de la programmation des investissements prioritaires du rapport annexé au projet de Loi d'orientation des mobilités.

Le Président de la République a annoncé une mise en service en 2025 avec un début des travaux avant la fin du quinquennat. L'impact de cette accélération de calendrier sur le plan de travaux du faisceau Nord est en cours d'étude par la SNCF.

Une phase de concertation a eu lieu entre le 2 décembre 2019 et le 18 février 2020. Les collectivités locales de l'est du Val d'Oise se sont prononcées contre ce projet ainsi que le Département, par délibération du 17 janvier 2020. Les principaux motifs sont la demande d'un tracé mieux adapté aux besoins des déplacements des Oisiens et des Valdoisiens ainsi que les inquiétudes sur l'impact de ce projet sur les territoires traversés (coupures liées à la section voie nouvelle) et sur l'ensemble des transports qui empruntent l'axe nord.

Le 28 août 2020, la décision ministérielle valide le projet à présenter à la phase d'enquête d'utilité publique et définit un schéma de réalisation en deux phases. La prochaine étape est l'enquête publique prévue début 2021.

Le projet de liaison Roissy-Picardie s'insère dans un planning de travaux très contraint sur l'axe nord, comprenant le projet CDG Express et les travaux de régénération et de modernisation des lignes du quotidien (RER B et D). Les travaux de CDG Express sont suspendus suite à un jugement du tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. Cette décision de justice a également pour conséquence l'arrêt des travaux nécessaires aux RER B et D et pourrait remettre en cause toute la programmation de l'axe nord. En cas de reprogrammation, le Val d'Oise devra être vigilant sur la priorité des chantiers liés aux transports du quotidien (RER D et B).

Une convention de financement des études détaillées a été signée pour un montant de 12,5 M€ financé à parité par la Région Hauts-de-France et l'État. Deux installations restaient à financer lors du comité de décembre 2020 : la passerelle de Survilliers (13 M€) et l'Eco-pont en forêt de Chantilly (4 M€). Franck Dhersin, le vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France aux Transports a annoncé un co-financement de la Passerelle de Survilliers à parts égales avec l'État.

Le Comité de pilotage du 17 novembre demande qu'un financement européen soit recherché dans le cadre des prochains appels du MIE (Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe) sur la période 2021 - 2027. Le comité s'est également fixé l'objectif de finaliser une convention de financement des travaux d'ici fin 2021.

La création de trois nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) suite à l'abandon du barreau RER de Gonesse

Le projet de barreau ferré de Gonesse devait desservir le Triangle de Gonesse depuis la gare de Villiers-le-Bel - Arnouville - Gonesse par le prolongement de 4 trains du RER D par heure de pointe avec comme terminus la gare du Parc des expositions de Villepinte (RER B).

Son schéma de principe avait été acté par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités), et non approuvé, en juillet 2013. En effet, sa rentabilité socio-économique était très largement négative, pour un coût d'investissement d'environ 300 M€.

Après des années d'atermoiement sur ce dossier, en juillet 2019, l'Etat, le Conseil régional et Île-de-France Mobilités, en accord avec le Conseil départemental du Val d'Oise et de la plupart des élus de l'est du Val d'Oise, ont convenu de l'abandon du projet au profit d'un projet de trois lignes de Transport en commun en site propre (TCSP). Puis, le Département du Val d'Oise a accepté la maîtrise d'ouvrage (déléguée par Île-de-France Mobilités) des études de faisabilité et de la concertation pour ces trois lignes de TCSP visant à relier les villes de l'est du Val d'Oise aux pôles d'emplois du Grand Roissy.

Le 20 novembre 2019, la Présidente de la Région Île-de-France a annoncé un plan d'urgence pour le Val d'Oise dans lequel elle rappelle que « *Île-de-France Mobilités a mis la priorité sur les 3 tronçons de bus en site sur les secteurs de Goussainville, Garges-lès-Gonesse et Aulnay dont les études viennent d'être financées par la Région Île-de-France* ». Elle confirme sa volonté de bus en site propre performant sur le secteur du Val d'Oise, pour faciliter et renforcer l'accès aux lignes RER et à la plate-forme aéroportuaire de Roissy.

Les études de faisabilité ont débuté en janvier 2020 pour une durée d'un an. Elles portent sur trois axes identifiés par les collectivités et par Île-de-France Mobilités (dans le cadre d'études sectorielles réalisées en 2013 et 2017) :

- Garges-Sarcelles (RER) – Roissypôle *via* le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Villiers-le-Bel – Roissypôle *via* Garges-lès-Gonesse, Gonesse, le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Goussainville – Parc des expositions de Villepinte.

Ces études sont menées en partenariat étroit avec les collectivités locales concernées. Les partenaires financeurs des études (évaluées à 1 million d'euros) sont : la Région Île-de-France (490 000 €), l'Etat (210 000 €), le Département du Val d'Oise (200 000 € + avance de la TVA), la CA Roissy Pays-de-France (100 000 €). Elles permettront de définir les tracés, les aménagements ainsi que les coûts de réalisation pour les trois lignes.

La concertation sur le projet est prévue au second semestre 2021, après les élections. Le projet pourrait être déclaré d'utilité publique en 2022. La mise en service des trois lignes de bus est programmée pour 2024/2025.

Arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France, correspondance avec la future gare du Grand Paris Express de Saint-Denis Pleyel

Quatre lignes de métros du Grand Paris express (lignes 14, 15, 16 et 17) desserviront une nouvelle gare à Saint-Denis-Pleyel à partir de 2024. Cette nouvelle gare permettra une correspondance avec le RER D, à la gare Stade de France Saint-Denis.

La ligne H passe le long du RER D mais n'a pas la possibilité de marquer l'arrêt. Le Département défend depuis longtemps la possibilité pour les usagers des trains de la ligne H, la plus fréquentée du Val d'Oise, de faire cette correspondance avec le futur métro.

Suite à une évaluation socio-économique défavorable au projet, en raison d'un temps de correspondance estimé à 9 minutes, le Conseil départemental, avec l'accord d'Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) a mené une démarche d'analyse de la valeur en 2019, associant toutes les parties prenantes. Cette démarche a permis de faire évoluer les points de vue : la SNCF est favorable à la création de cette interconnexion qui permettrait d'améliorer la robustesse du réseau en cas de situation perturbée, de désaturer la gare du nord et de profiter de ces travaux pour réaliser une 4ème voie pour le RER D.

Les analyses ont en outre montré l'intérêt d'assurer un meilleur maillage du réseau de transport francilien en créant cette interconnexion entre la ligne H et les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express : selon les origines/destinations, les usagers peuvent gagner du temps et réduire le nombre de correspondance dans leurs parcours. Enfin, la création de cet arrêt permettra un accès direct au pôle économique de la Plaine Saint-Denis/Pleyel.

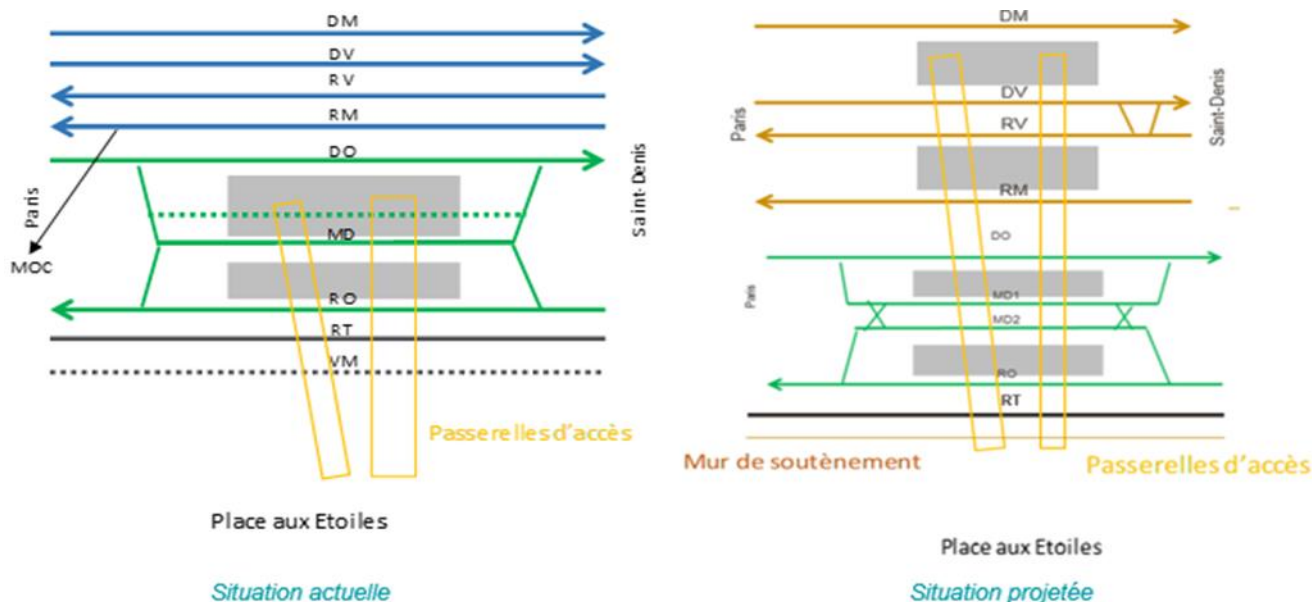
La Présidente de Région a confirmé son soutien au projet dans le cadre du plan d'urgence pour le Val d'Oise et le Préfet de Région a également reconnu l'importance du projet pour le Val d'Oise lors d'un comité de pilotage fin 2019.

Le coût du projet global était estimé à 200 M€ valeur 2010. L'évolution du programme fonctionnel, avec la mutualisation d'autres projets comme la réalisation de la 4ème voie du RER D, conduiront à des augmentations, mais ces coûts associés ne seront pas imputables au projet d'interconnexion proprement dit. La Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du métro, contribue à hauteur de 30 %, dans le cadre de l'enveloppe prévue pour financer les adaptations des réseaux existants aux nouvelles interconnexions. Le Conseil régional a prévu un fonds de 100 M€ pour contribuer au financement de quatre interconnexions en Île-de-France, comprenant le projet d'arrêt de la ligne H.

Il est proposé à présent de reprendre les études (à partir de fin 2020/début 2021) sur la base d'un nouveau programme fonctionnel, intégrant notamment la réalisation d'une 4ème voie pour le RER D afin d'améliorer la régularité en lien avec les projets en cours sur cette ligne (Nexteo, ATS+, schéma directeur) et d'intégrer les effets socio-économiques élargis du projet. La prochaine étude intégrera de nouvelles fonctionnalités, notamment :

- L'intégration dans le projet de la 4ème voie RER D qui constitue un bénéfice très important pour la ligne D et le tunnel B/D à moindre frais puisque globalisé dans le cadre du projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel ;
- La possibilité d'arrêt de TER venant de Beauvais sur les futurs quais de la ligne H ;
- L'intégration des effets « d'attractivité du territoire » dans le bilan socio-économique du projet ;
- La prise en compte des dernières études du projet de franchissement urbain ;
- L'intégration des travaux d'amélioration et de signalisation de la ligne.

Le montant de cette étude est estimé à 616 000 € HT. Le Département financera 17,50 % de l'étude, soit 107 800 € HT.



<u>Légende situation actuelle</u>	<u>Situation future</u>
<p>Ligne H en bleu (pas de quais)</p> <p>DM : Départ Montsoult</p> <p>DV : Départ Valmondois</p> <p>RV : Retour Valmondois</p> <p>RM : Retour Montsoult</p> <p>A noter : des TER Beauvais circulent également sur ces voies de la ligne H</p> <p>RER D en vert (2 quais en gris)</p> <p>DO : Départ Orry</p> <p>MD : Médiane</p> <p>RO : Retour Orry</p> <p>RT : Retour tramway</p> <p>VM : Voie mère</p>	<p>Le projet consiste à créer deux quais centraux pour la ligne H</p> <p>Un des quais du RER D avait été conçu avec une plus grande largeur, dans l'optique de réaliser un jour une voie supplémentaire.</p> <p>L'étude vise à optimiser les travaux d'arrêt de la ligne H en réalisant en même temps cette voie supplémentaire du RER D. Il s'agit donc de créer deux voies médianes (MD1 et MD2) au lieu d'une seule actuellement, pour permettre des retournements : ces voies médianes permettent aux trains de dégager la voie de circulation pour améliorer le cadencement.</p> <p>L'emprise de la voie mère qui ne sert pas aujourd'hui sera réutilisée pour le projet.</p> <p>La voie nommée RT « retour tramway » sert aujourd'hui pour du fret et des trains de travaux. Cette voie rapide est maintenue pour le développement du fret.</p>

Schéma du programme fonctionnel avec une 4ème voie du RER D à étudier dans le cadre de la nouvelle étude pour l'arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis Stade de France – Source SNCF

6.2.2 Réseaux tramway et tram-train

Prolongement du tramway T5

Le plan d'urgence pour le Val d'Oise annoncé par la Région Île-de-France en novembre 2019 prévoit les études du prolongement du tramway T5 de Garges-lès-Gonesse vers l'Est. Ce projet doit permettre de relier les pôles de vie de la commune aux pôles d'emploi du Bourget (en plein développement) et de l'Aéroport Paris Charles-de-Gaulle. Ces études porteront plutôt sur un prolongement via un Transport en commun en site propre (TCSP), en articulation avec les études des trois lignes de TCSP du Grand Roissy pilotées par le Département ainsi que les études de deux TCSP reliant le pôle gare de Garges-Sarcelles, la gare de Saint-Denis-Université et la gare de Stains – La Cerisaie menées par Plaine Commune.

6.2.3 Réseau bus

Mise en concurrence des réseaux de bassin

Lors d'un conseil extraordinaire du 26 janvier 2017, IDF Mobilités a validé le lancement du processus de mise en concurrence de réseaux de bus en grande couronne à horizon 2021. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le 12 juillet 2018 au Conseil départemental du Val d'Oise réunissant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et IDF Mobilités afin d'échanger sur les modalités de cette mise en concurrence. Ont été notamment présentées les premières esquisses des périmètres des réseaux de bassin, le nouveau découpage devant permettre une mise en cohérence des contrats avec les opérateurs avec la nouvelle carte intercommunale et les bassins de vie.

Cf. Annexe 4 cartes des futurs bassins.

La mise en place des nouvelles délégations de service public (DSP), a pris du retard et ne sera pas effective le 1^{er} janvier 2021. Afin de réaliser la jointure avec les nouvelles DSP et les contrats actuels (se terminant le 31 décembre 2020), IDF Mobilités a proposé une prolongation de 3 ans de ces derniers. L'avenant permettra une continuité de service public et un arrêt automatique des anciens contrats à la prise d'effet des prochaines concessions.

6.2.4 Nouvelles mobilités

Plan vélo du Val d'Oise

Le nombre de déplacements à vélo a augmenté de 30 % entre 2010 et 2018 en Île-de-France. Après un investissement important pour le vélo loisirs, les élus du Département ont adopté, le 20 décembre 2019, le Plan vélo du Val d'Oise pour poursuivre cette dynamique en encourageant les déplacements du quotidien.

Il s'articule autour de 4 objectifs :

- Mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnement, ateliers de réparation, ...)
- Développer la pratique du vélo des agents du Département ;
- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Pour la mise en œuvre du Plan vélo, le Département agira de trois manières :

- En tant que maître d'ouvrage sur son réseau de voiries départementales et dans les collèges ;
- En tant que partenaire financier : une subvention à hauteur de 20 % pouvant être apportée aux projets d'investissement des communes et intercommunalités dans le cadre du dispositif d'aide aux communes ;
- En tant que facilitateur : l'objectif du plan vélo étant d'assurer la complémentarité entre les projets des territoires, entre différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie.

Le premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé par le Conseil départemental du 29 mai 2020. Déclinant les 4 objectifs du plan vélo, il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.

Ce programme d'actions a d'ores et déjà permis de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional pour 6 projets de réalisation d'itinéraires cyclables, et d'engager des premiers travaux, notamment sur les axes suivants :

- RD10 entre Villiers-le-Bel et Bouqueval : aménagement d'un itinéraire cyclable entre le giratoire d'accès à la décharge de la Routière de l'Est Parisien et le giratoire de la déviation de la RD370 ;
- Parmain : création d'une liaison cyclable de l'allée des peupliers au collège Les Coutures ;
- RD 14 entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône : création d'une piste cyclable entre la sortie de Pierrelaye et le nouveau quartier de "Liesse II" à Saint-Ouen-l'Aumône.

Parallèlement à ces premières réalisations, le Département mène des études pour poursuivre le développement du maillage cyclable du Val d'Oise. Le plan vélo identifie notamment plusieurs grandes liaisons entre les pôles majeurs du département. Une étude sur ces liaisons a été initiée, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations) pour définir les itinéraires les plus adaptés. Les services du Département lancent également une étude sur le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne, ainsi que sur la RD909 et l'axe perpendiculaire qui est la RD928, visant à améliorer les conditions de circulation, non seulement des vélos, mais aussi des trottinettes et « gyropodes » qui se rabattent quotidiennement sur le pôle gare en heures de pointe.

En tant que financeur, pour favoriser la cyclabilité du territoire valdoisien, le Département a également attribué des subventions, dans le cadre des aides aux communes, à quatre projets en faveur du vélo (aménagement d'itinéraires cyclables et mise en place de jalonnement). Ces projets ont été déposés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Enfin, afin d'encourager la pratique du vélo pour les agents du Département (objectif 3 du Plan vélo), un pool de Vélo à assistance électrique (VAE) est en cours d'installation. Les vélos pourront être utilisés pour les déplacements professionnels des agents mais également pour leurs déplacements domicile-travail afin de tester ce moyen de déplacement (et encourager ainsi un possible report modal de la voiture vers le vélo pour des distances inférieures à 10 km). Des arceaux vélos ont également été installés sur le site du Campus.

Pistes cyclables temporaires

La crise de la Covid-19 a eu des conséquences sur le développement de la pratique du vélo du quotidien. L'État et les collectivités ont choisi de faciliter la pratique du cyclisme afin de permettre aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale. Cette démarche est centrée sur la mise en place d'un réseau cohérent de voies cyclables temporaires et modulables.

Dans le cadre du déconfinement, sous l'égide du préfet de Région et de la Région Île-de-France, le Département a travaillé sur l'aménagement d'itinéraires cyclables provisoires. Le Département a réalisé près de 4 km en aménagements temporaires sur la RD14 entre Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise. Ces aménagements se connectent au réseau existant et aux itinéraires provisoires réalisés par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. L'objectif est de favoriser le report modal en facilitant les déplacements à vélo.

Des campagnes de comptage et enquêtes de circulation ont été menées afin de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du fonctionnement de ces aménagements et de déterminer les conditions de pérennisation. La réalisation de ces itinéraires provisoires a permis de tester l'opportunité d'un aménagement définitif, et participe ainsi au Plan vélo.

Un Comité de pilotage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ayant pour objet la réalisation d'aménagements permanents est en cours de mise en place.

RER vélo

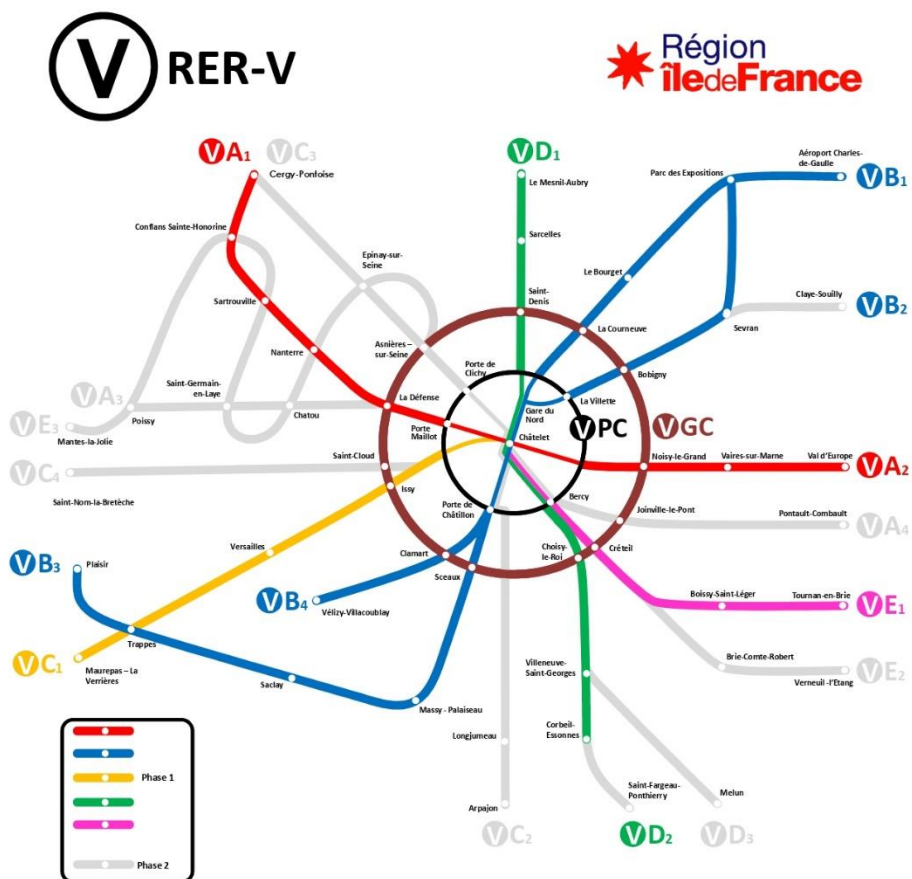
Le Département participe également au projet de RER Vélo, piloté par la Région Île-de-France. Ce projet est une initiative lancée par les associations du Collectif Vélo Île-de-France. Il consiste en la réalisation d'un réseau cyclable à haut niveau de service, pour répondre aux enjeux de saturation des routes et transports en commun en Île-de-France. 650 km de pistes cyclables ont vocation à être aménagées selon un cahier des charges co-construit avec les associations du Collectif Vélo IDF. Une première phase est prévu d'ici 2025, puis une seconde avec pour horizon 2030.

Le Val d'Oise est concerné par deux itinéraires de phase 1 :

- A1 entre Paris – La Défense – Cergy-Pontoise (via les Yvelines) ;
- D1 entre Paris – Saint-Denis – Sarcelles – Le Mesnil-Aubry.

La Région Île-de-France soutient et financera ces projets qui resteront sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités en charge des voiries concernées par les trajets identifiés.

Des réunions réunissant les maîtres d'ouvrages concernés par les axes identifiés seront organisées par la Région Île-de-France courant 2021.



Le réseau du RER vélo. Source – Collectif Vélo Île-de-France



7- EDUCATION

7.1 MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Ecole primaire : 1 groupe scolaire qui regroupe maternelle et élémentaire avec une seule direction

Communes	Nombre d'écoles maternelles	Nombre d'élèves en maternelle 2019-2020	Nombre d'écoles élémentaires	Nombre d'élèves du CP au CM2 2019-2020	Nombre d'écoles primaires
Sarcelles	17	2932	18	4542	2

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.2 Collèges

L'enseignement secondaire compte six collèges qui regroupent 3 470 élèves.

	Collège	Effectifs 2020-2021	Evolution nb d'élèves depuis 2017 %	Nb demi-pensionnaires 2020-2021	Evolution nb demi-pensionnaires depuis 2017 %	DDF 2021 notifiée €	Année de raccordement à la fibre
Sarcelles	Chante-reine	479	+ 6,68	166	- 17,00	78 150	2016
Sarcelles	Anatole-France	352	- 4,86	56	- 15,15	65 373,5	2016
Sarcelles	Evariste-Galois	628	+ 16,08	98	- 25,76	81 155,5	2016
Sarcelles	Victor-Hugo	460	- 7,63	263	+ 3,95	64 023	2016
Sarcelles	Jean-Lurçat	926	+ 13,46	207	+ 0,49	94 072	2016
Sarcelles	Voltaire	625	+ 14,47	260	- 0,76	76 113	2016

7.3 Actions éducatives

Actions éducatives sur l'année scolaire 2019/2020 :

Commune	Collège	Intitulé de l'action	Direction pilote	Niveau scolaire	Nombre d'élèves
Sarcelles	Anatole-France	Appels à Projets <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> : Projet « Prévention des violences sexistes et sexuelles »	DEC	4 ^e et 4 ^e SEGPA	100
		Vacances apprenantes – Ecole ouverte Semaine Summer camp du CDFAS - Stage « la tête et les jambes » : 5 demi-journées de soutien scolaire 5 journées de soutien sportif	DEC/DAC	6 ^e et 5 ^e	10

		Prévention du décrochage scolaire Accompagnements personnalisés d'élèves	DEC	4 ^e et 3 ^e	5
Sarcelles	Evariste -Galois	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture</u> : Projet « La Nature reprend ses droits au collège. »	DEC	Tout niveau	150
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> : Projet « Nous à Sarcelles : une journée avec Marie CURIE & Vincent VAN GOGH »	DEC	3 ^e 6 ^e SEGPA 5 ^e SEGPA 4 ^e SEGPA 3 ^e SEGPA	191
		Vacances apprenantes – Ecole ouverte Semaine Summer camp du CDFAS - Stage « la tête et les jambes » : 2 demi-journées d'ateliers artistiques 3 demi-journées de soutien scolaire 5 journées de soutien sportif	DEC/DAC	5 ^e et 4 ^e	10
		Climat scolaire Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC	6 ^e et 6 ^e SEGPA	150
		Prévention du décrochage scolaire Atelier semi-collectifs de remobilisation	DEC	4 ^e et 3 ^e	
Sarcelles	Victor-Hugo	Climat scolaire Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC	4 ^e	95
		Vacances apprenantes – Ecole ouverte Semaine Summer camp du CDFAS - Stage « la tête et les jambes » : Coaching (2 demi-journées) 2 demi-journées d'ateliers artistiques 1 demi-journée de soutien scolaire 5 journées de soutien sportif	DEC/DAC	6 ^e et 5 ^e	9
		Culture 999, l'envers du décor – Mission musiques actuelles	DAC	3 ^e	26
		Prévention du décrochage scolaire Accompagnements personnalisés d'élèves	DEC	3 ^e	13

		Atelier semi-collectifs de remobilisation	DEC	4 ^e et 3 ^e	
		Lien collégiens – monde professionnel Pack Collèges-Entreprises	DEC	3 ^e	30
		Enseignement supérieur A la découverte de Sciences-Po Saint-Germain en Laye	DEC	4 ^e et 3 ^e	15
		Sciences et nouvelles technologies Sciences et industrie au féminin – Elles bougent	DJPS/ DEC	3 ^e	25
Sarcelles	Jean-Lurçat	Appels à Projets <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> : Projet « Dans mon collège, je suis acteur pas passif ! »	DEC	Tout niveau	790
		Climat scolaire Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC	5 ^e	150
Sarcelles	Voltaire	Appels à Projets <u>Appel à projet Art et culture</u> : Projet « ALTER-EG AUX (Saison 6) »	DEC	Tout niveau	150
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> : Projet « Débats et vous »	DEC	4 ^e et 3 ^e	175
		Climat scolaire Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC	6 ^e	162
		Prévention du décrochage scolaire Accompagnements personnalisés Tremplin vers un métier	DEC DEC	3 ^e 3 ^e	4 4
		Lien collégiens – monde professionnel Bourse de stage collégiens en entreprise	DEC	3 ^e	1 élève
Sarcelles	Chante-reine	Appels à Projets <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> :Projet « Citoyenneté et éloquence »	DEC	4 ^e et 4 ^e SEGPA	129
		Climat scolaire Ateliers Savoir dire non - Une action à destination des filles – ARPE	DEC	4 ^e et 3 ^e	15

		Lien collégiens – monde professionnel Pack Collèges-Entreprises	DEC	4 ^e SEGPA 3 ^e SEGPA	17
		Bourse de stage collégiens en entreprise	DEC	3 ^e	8

7.4 Lycées

Communes	Lycées	Nombre d'élèves 2019-2020
Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau	1994
Sarcelles	De la Tourelle	1326

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.5 Enseignement supérieur

Le chantier de la Maison du Numérique de Sarcelles (maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Roissy – Pays de France) débutera en 2020. Ce projet qui associe très fortement l'IUT de Sarcelles (composante de CY Université, le nouvel établissement issu de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'école d'ingénieurs EISTI) a pour objectifs d'accompagner les habitants aux usages du numériques, via des ateliers, mais également d'offrir aux jeunes entreprises numériques du territoire une offre d'incubation pour dynamiser l'entrepreneuriat et enfin offrir des outils de prototypage dans une logique de « fablab ».

Le Département a soutenu ce projet à hauteur de 300 000 € (50 000 € en 2018 et 250 000 € en 2019) sur un total de 9 M€ HT.



8- CULTURE – LOISIRS

Le canton comprend la ville entière de Sarcelles. Il est intégré à la CA Roissy-Pays de France. L'activité culturelle est surtout basée sur l'enseignement artistique grâce à son Conservatoire à rayonnement communal et sur la lecture publique avec sa bibliothèque intercommunale qui bénéficie des services de la Bibliothèque départementale. On peut constater une présence discrète dans les réseaux départementaux, contrairement à d'autres communes de l'intercommunalité, comme Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville ou Villiers-le-Bel.

Grâce au Département, les collégiens bénéficient du dispositif Collège au cinéma et se rendent aux cinémas de Domont, Fosses et Garges-lès-Gonesse.

La commune est très impliquée et signataire du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2017-2019, reconduit en 20/21.

À noter la présence dans la ville de l'atelier de construction des décors de la Comédie française, sans qu'il n'y ait pour le moment d'actions spécifiques en lien avec cette structure.

L'ensemble des structures culturelles et, en conséquence, les associations artistiques, éducatives, sociales, les techniciens indépendants qu'elles sollicitent ou emploient, pâtissent durement de la crise sanitaire. Elles ont pourtant su être au rendez-vous pour la mise en place des consignes sanitaires et s'adapter aux horaires de la période de couvre-feu. Les reports de projets (diffusions, actions culturelles, etc.) prévus à l'automne, en raison de la première période de confinement, ayant fait l'objet de nouveaux reports ou annulations, il est difficile d'en évaluer les conséquences à ce jour. Il en est de même pour les conséquences sur les ressources propres (billetterie, ventes, etc.). Le bilan ne pourra être réalisé qu'en 2021.

8.1 Parcs et Jardins : Néant

8.2 Cinémas

- Festival "Image par Image" dédié au cinéma d'animation : organisation d'ateliers et goûters au ciné à Sarcelles. Subvention de 76 000 € à l'association "Écrans VO", dont 40 000 € environ sont dédiés à cette manifestation.
- Cinéma itinérant : étude réalisée par l'association "Écrans VO" (novembre 2019 à avril 2020), en collaboration avec le Département, sur la création d'un circuit itinérant scolaire de cinéma dans les communes de la CARPF qui n'ont pas d'équipement de cinéma et ne peuvent pas accéder en transports en commun aux salles de proximité. Il en ressort la mise en place en 2021 d'un circuit itinérant au sein de la CARPF, encadré par l'équipe du cinéma intercommunal de L'Ysieux, pour organiser des séances scolaires dans des salles polyvalentes accessibles à pied. Le cinéma de L'Ysieux bénéficiera d'un matériel professionnel numérique itinérant installé au cas par cas dans les communes concernées.
- Cinéma Bériet, statut municipal (mono écran).
- Implantation d'un multiplexe en 2016.

8.3 Spectacle Vivant

8.4 Musées : Néant

8.5 Etablissements d'enseignement artistique

Le Conservatoire à rayonnement communal a reçu une subvention de 38 380 € en 2020, dont 32 380 € au titre de l'aide à la structuration pédagogique, 5 000 € pour un projet et 1 000 € pour les classes orchestre. Nombre d'élèves : 685 en 2019/20. Ce conservatoire participe régulièrement aux projets départementaux « En scène ! » dont le but est de favoriser les pratiques collectives et la création.

8.6 Bibliothèques

Ce canton compte 1 bibliothèque publique qui bénéficie des services de la Bibliothèque départementale (prêts de documents et d'outils d'animations, navette de réservation, subventions, formations, conseils et expertise de territoire...). Il s'agit d'une des 4 médiathèques intercommunales transférées à la CA Roissy-Pays de France.

Le réseau des bibliothèques de l'agglomération de Roissy-Pays de France est composé de 30 bibliothèques intercommunales, mais aussi municipales et associatives, réparties sur 28 communes. Un pôle lecture publique coordonne le réseau et les projets structurants : ré-informatisation, amélioration de la navette intercommunale, actions culturelles mutualisées (Festival Livres comme l'air, Festival Manga).

SARCELLES	
DIRECTION LECTURE PUBLIQUE CA RPF (siège)	
Statut	Coordination et direction du réseau des bibliothèques
Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	42 250 € projet porté par l'intercommunalité
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	4 (pack jeux vidéo)
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	0
SARCELLES	
Statut	Bibliothèque intercommunale
Surface	680 m ² (0,01 m ² /habitant pour l'intercommunalité)
Nombre d'inscrits 2019	2768 (2,60 % taux inscrits statistiques intercommunales)
Ressources numériques	Tablettes, jeux vidéo, ressources en ligne
Projets	Agrandissement de la bibliothèque
Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	42 250 € projet porté par l'intercommunalité
Membre RéVOdoc	Oui
Nb de prêts de documents 2019	0
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	3 (tapis de lecture)
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	5

8.7 Archéologie : Néant

8.8 Patrimoine et ethnologie : Néant

8.9 Arts plastiques : Néant

8.10 Education artistique et culturelle

Depuis 1992, le Conseil départemental participe au dispositif national "Collège au cinéma". Ce dispositif a pour vocation d'apporter aux collégiens une éducation à l'image en découvrant trois films, un par trimestre scolaire, sur le grand écran d'une salle de cinéma partenaire.

Le Conseil départemental prend en charge le prix des places, pour un montant unitaire de 2,50 € sous forme de subventions versées aux exploitants de salles, au vu d'états justificatifs.

En 2019/2020, les collèges Voltaire (130 inscrits – 123 entrées) et Victor Hugo (56 inscrits – 47 entrées) se sont rendus au cinéma de Domont, le collège Jean Lurçat (100 inscrits – 202 entrées) s'est rendu au cinéma Jacques Brel de Garges-lès-Gonesse et le collège Évariste Gallois (103 inscrits – 69 entrées) s'est rendu au cinéma l'Ysieux de Fosses, pour les deux premiers trimestres scolaires.

En raison de la COVID-19, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel d'un montant global de 31 000 € en faveur des salles de cinéma privées ou associatives qui ont subi une baisse importante de leurs recettes d'exploitation, dont une subvention d'un montant de 5 000 € pour le cinéma de Domont. Il a aussi apporté un soutien aux cinémas qui n'ont pu organiser les projections du troisième trimestre, pour un montant total de 15 110 €, dont une subvention de 1 075 € au cinéma "Jacques Brel" de Garges-

lès-Gonesse et de 1 650 € au cinéma de l'Ysieux de Fosses, en se basant sur le nombre de collégiens inscrits au dispositif.

8.11 Territoires et action culturelle

Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de Roissy-Pays de France

En 2019/2020, quinze communes de la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France se sont réparties en quatre territoires pour accueillir un projet de création artistique avec les habitants, animé par une équipe artistique, et ont participé, ensemble, à un projet fédérateur porté par une cinquième équipe artistique. La thématique commune aux cinq projets était "Fouiller" en résonance avec l'importance de l'archéologie sur ce territoire. En 2019/2020, 150 personnes ont pu participer aux cinq projets. La crise sanitaire ayant lourdement affecté le calendrier des actions, les mêmes artistes seront accueillis en 2020/2021.

Les communes de Fosses, Marly, Moussy-le-Vieux et Mitry-Mory ont travaillé avec l'artiste plasticien Donald Abad ; celles d'Arnouville, Sarcelles, Ecoeu et Bonneuil ont travaillé avec Laureline de Leew, plasticienne designeuse ; celles de Goussainville, Le Thillay et Garges-lès-Gonesse, avec Baptiste Carlu, peintre-pêcheur ; celles de Louvres, Villiers-le-Bel, Compans et Gonesse avec la compagnie de théâtre La compagnie A. Le collectif Nouvel'R a animé le projet qui a réuni les 15 communes.

La mobilisation des habitants se fait via des écoles, collèges et lycées, des centres de loisirs, des services enfance et jeunesse et des services et associations du secteur social. Le Musée national de la renaissance d'Ecoeu est partenaire du dispositif, de même que le centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) de Garges-lès-Gonesse et le Musée intercommunal ARCHEA. L'Espace Germinal de Fosses joue un rôle de coordination pour les territoires ruraux de la Communauté d'Agglomération.

En 2020, le Département a participé à hauteur de 15 000 € au soutien des cinq résidences-mission dans le cadre d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA). Ce contrat a été signé en septembre 2017 pour trois années scolaires avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF), l'Académie de Versailles, la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France et onze communes. Un avenant a été signé avec quatre communes qui ont souhaité rejoindre le projet. Ce dispositif, qui a débuté en 2012, a accompagné la naissance et la structuration du projet culturel intercommunal en réunissant les élus à la culture sur des enjeux d'éducation et culturelle. Le Département, qui le pilotait, en a confié la coordination à la Communauté d'agglomération fin 2018. Un nouveau contrat est en cours d'élaboration pour 2021.

8.12 Conservation des antiquités et objets d'art : Néant

8.13 Site majeur départemental : Néant



9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateurs :

- Taux de chômage du canton : 22% (13% en moyenne départementale)
- Taux d'activité : 68% (75% en moyenne départementale)
- Taux d'emploi : 57% (71% en moyenne départementale)
- Revenu moyen des ménages : 17 367€ (27 923€ en moyenne départementale)

Tableau des potentiels financiers des communes/hab :

Communes	Potentiel financier 2020	Potentiel financier par habitants 2020
Sarcelles	59 756 274	1 013
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	358 451 847	1 374

9.1 Activité économique

Les projets économiques en cours :

Pas de nouveaux projets de développement économique en cours significatifs sur ce canton (voir les autres cantons avoisinants dont les projets peuvent impacter aussi significativement le canton).

Les parcs d'activités économiques existants :

Commune	Nom du site	Surface SIG (ha)
Sarcelles	CC My Place	9,460
Sarcelles	Les Flanades	1,615
Sarcelles	Pôle tertiaire de Lochères	20,972
Sarcelles	Les Mureaux / Pointe 3/4	5,701
Sarcelles/villiers-le-bel	Parc d'Activités Technopolitains du Val de France	84,008

Source : Institut Paris Région - CEEVO

Les entreprises importantes du canton :

Nom	Adresse	Commune	Personnel	Naf 2008	Activité
HOPITAL PRIVE NORD PARISIEN	3 bd du Maréchal De Lattre de Tassigny	SARCELLES	350	8610Z	Etablissement de santé privée de chirurgie, médecine, obstétrique, dialyse, cancérologie et soins de suite
AUCHAN	200 avenue de la Division Leclerc	SARCELLES	269	4711F	Hypermarché
EVOBUS France	2 à 6 rue du Vignolle	SARCELLES	261	4519Z	Construction et commercialisation d'autocars et d'autobus, de minicars et minibus
OTIS VEOLIA PROPRETE	40 rue de la Fosse Guérin	SARCELLES	240	3811Z	Propreté urbaine : collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères

Source : CEEVO

9.2 Fonds européens

La Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France a été sélectionnée par la Région Île-de-France pour gérer un dispositif « ITI » (Investissements territoriaux intégrés) de financements européens.

Ce dispositif spécifique permet de développer sur le territoire de l'agglomération un programme d'opérations articulées autour d'une stratégie territoriale. Il permet notamment de financer des projets d'aménagement du territoire, de développement durable, d'insertion sociale et professionnelle, d'éducation et de formation, de lutte contre les discriminations et des projets dans le domaine du numérique, etc.

La dotation allouée à l'ITI RPDF s'élève à 7,9 M€ dont : 4,7 M€ en investissement (FEDER) et 3,2 M€ en fonctionnement (FSE).

A ce jour :

- l'enveloppe FEDER (investissement) est programmée à hauteur de 98,9 %.
- l'enveloppe FSE est programmée à hauteur de 75,6 %.

A titre d'illustration, ci-après une liste non-exhaustive des projets déjà programmés dans le cadre de l'ITI sur le territoire de l'agglomération de Roissy Pays de France :

- La mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'appui à la création d'entreprises à destination des habitants portés par les associations du territoire
- La création d'un incubateur numérique et d'une maison du Numérique
- Actions de sensibilisation et de formation des acteurs du territoire sur le repérage de la discrimination et la lutte contre les discriminations,
- Des actions en faveur de l'inclusion et en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire

A ce jour, un total de 41 projets dont 36 projets FSE et 5 projets en FEDER ont été programmés.



10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Le PNR

Pas de PNR sur ce canton

10.2 Documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Roissy Pays de France a été approuvé en 2019.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sarcelles a été approuvé en 2020.

10.3 Grands projets en cours ou prévus :

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :

- Rosiers Chantepie : quartier d'intérêt régional
- Les Lochères : quartier d'intérêt national

Le contenu du programme est en cours d'élaboration.

Cèdre bleu : Une convention a été établie avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour le portage foncier du site du Cèdre bleu afin de réaliser des équipements publics et des logements. Les études sont en cours pour définir précisément le programme. Deux parcelles ont été acquises par la commune en 2020, le réaménagement d'une partie du site en parc public est annoncé.

Avenue du Parisis :

L'Avenue du Parisis poursuit le double objectif de répondre à un besoin global de mobilité et de concevoir un projet d'urbanisme pour le territoire.

L'amélioration des déplacements est traitée sous trois aspects :

- l'aménagement d'une voie structurante en mesure de capter le trafic qui transite aujourd'hui par le réseau local et qui engorge les centres villes, qui nuit à la qualité du cadre de vie et contraint le renouvellement urbain des centres villes.
- l'aménagement à terme d'une liaison en transport en commun structurante en site propre, permettant aux habitants du territoire d'accéder aux emplois situés sur la plateforme aéroportuaire de Roissy. La création de voies réservées aux modes actifs le long de l'Avenue, interconnectées au maillage des circulations douces du territoire, permettant de constituer un itinéraire privilégié pour les déplacements en vélo et la marche à pied.
- enfin, le projet vise à créer une dorsale d'urbanisation autour de laquelle s'articulent les différents projets du territoire (ZAC Entre-Deux, Dôme, Renaturation du Petit Rosne, Retournement de la ZI de la Muette, Triangle de Gonesse).

**11.1 EVA (Entrée dans la Vie Active) :**

Créé par délibération n° 8-04 du Conseil départemental du 11 juillet 2011, le dispositif EVA vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes valdoisiens de moins de 26 ans (ou de moins de 27 ans s'ils ont effectué au moins six mois de service civique, de sapeur-pompier volontaire ou six mois dans la réserve de la gendarmerie ou de l'armée), en leur apportant une aide financière (pouvant aller jusqu'à 1 500 €) dans le cadre de la réalisation de leur projet professionnel, via notamment le financement d'une formation, du permis de conduire ou encore d'une aide à la création d'activité ou au logement.

Au 31 décembre 2020, 4 120 jeunes ont bénéficié d'une aide EVA (dont 269 en 2020).

Communes	2020
Sarcelles	40

11.2 Prévention spécialisée

Communes	Associations	Territoires	Nombre de jeunes accompagnés en 2019
Sarcelles	Fondation OPEJ – Baron Edmond de Rothschild	Quartiers : Valéry-Watteau, les Vignes blanches, Gide Saint-Saëns, le centre commercial des Flanades, les Cholettes, Pasteur-Sablons, Lochères, les Chardonnerettes et Rosiers-Chantepie	582

11.3 Sécurité

Le Conseil départemental conduit une politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance afin de répondre aux besoins des valdoisiens. Dans ce cadre, il apporte un soutien financier aux mairies et Établissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) pour leurs projets de sécurisation de territoire et aux acteurs associatifs engagés notamment sur les thématiques de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.

Accès au droit et Aide aux victimes	Pour 2020
Subvention au Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD) : Permanences au sein des maisons de la justice et du droit (Argenteuil, Ermont, Sarcelles, Gonesse, Persan, Villiers Le Bel, Cergy) et point d'accès au droit (Pontoise et Marines)	23 750 €
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF-CIDAV) : Permanences d'informations, Évaluation Téléphone Grave Danger (TGD)	108 875 €
Dispositif des intervenants sociaux en Commissariat : - Au Commissariat de Sarcelles	13 000 €

Prévention de la récidive	
Soutien aux associations de chantiers collectifs de Travaux d'intérêt Général (TIG) : CPCV : partenariat avec l'office national des forêts Est et Nord du Département	30 000 €
Soutien aux aménagements de peine et autres actions : La Sauvegarde permis MAVO (Maison d'Arrêt du Val d'Oise) ESPERER 95 (groupe de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales)	5 000 € 8 000 €



12 - SPORTS

12.1 Athlètes de haut niveau sous contrat habitant le canton et disciplines

10 athlètes soutenus (boxe, football, karaté, rugby et tennis) - Bourse entre 750 € et 1 800 €.

12.2 Manifestations organisées en 2020 : pas de manifestation compte tenu de la crise sanitaire



13 – PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

La DGP assure la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental en matière de construction, de maintenance et d'entretien patrimonial des bâtiments. Elle a également la charge du fonctionnement des biens immeubles, notamment occupés par les différents services départementaux (paiement des fluides, taxes, assurances, gestion des baux, conventions et marchés...). Enfin elle assure les acquisitions et cessions foncières pour l'ensemble des directions.

Les travaux de maintenance ainsi recensés par collège, l'ont été au titre de la programmation 2020.

Par ailleurs, en 2020 un diagnostic immobilier des 110 collèges publics valdoisiens et de 45 bâtiments départementaux a été élaboré, sur cette base, plusieurs scénarios budgétaires d'entretien et de maintenance de ces bâtiments seront établis.

Enfin, dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui a rendu obligatoire la surveillance périodique de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) notamment dans les établissements d'enseignement du 2ème degré, une première campagne d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments a été menée. Elle sera suivie en 2021 par une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité.

Commune	Collège	Montant des travaux réalisés	Nature des travaux
Sarcelles	Chantereine	138 325 €	Dont travaux sur réseau d'eau ; remise en état des portes ; travaux de modification et de réaménagement de la laverie ; peinture sur réfectoire ; mise en conformité ascenseur ; cloison coupe-feu en classe SEGPA ; ainsi que divers travaux électriques
Sarcelles	Anatole-France	26 794 €	Dont principalement travaux de peinture de plomberie et de faïences sur logements ; remise en état fenêtres et portail ; travaux sur éclairage et caméra ; remplacement du digicode
Sarcelles	Evariste-Galois	27 914 €	Dont principalement remplacement de l'éclairage du hall ; travaux sur logements ; remplacement de l'interphone du portail ; ainsi que travaux sur chambre froide
Sarcelles	Victor-Hugo	68 255 €	Dont remplacement du portail coulissant sortie parking ; travaux de peinture et de sols ; travaux sur installation vidéo ; câblage salle ULIS ; remplacement luminaires cuisine et vie scolaire ; et divers travaux sur logements
Sarcelles	Jean-Lurçat	139 739 €	Dont traitement de fissures ; travaux sur logement ; isolation de planchers ; travaux de peinture sur réfectoire ; modification câblage salle informatique CDI ; reprise appuis de fenêtres côté Nord ; travaux sur murs office et réserve ; changement de radiateurs ; ainsi que divers travaux électriques et de plomberie
Sarcelles	Voltaire	35 479 €	Dont travaux sur installation vidéo ; mise en place armoire froide ; travaux sur espaces verts ; remplacement de serrures ; protection de sol sur logement ; ainsi que réparations de fuites
TOTAL CANTON		436 506 €	



14 - AIDE AUX COMMUNES

14.1 Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides

Communes	Nature de l'opération	Dispositif du Guide	Date du vote	Montant subvention en €
CA Roissy Pays de France	Informatisation de la médiathèque intercommunale à Sarcelles	Equipement informatique ou numérique des bibliothèques ou médiathèques	07/12/2020	23 221,86
CA Roissy Pays de France	Acquisition de mobilier spécialisé pour la médiathèque intercommunale à Sarcelles	Acquisition de matériels et mobiliers spécialisés des bibliothèques ou médiathèques	07/12/2020	43 722,23
Sarcelles	Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique dans le centre sportif Nelson Mandela	Construction d'équipement d'intérêt local – Equipement sportif de base	07/12/2020	330 000,00
Total				396 944,09

14.2 Demandes de subventions en cours d'instruction dans le cadre du Guide des Aides : pas de demandes en cours en 2020

14.3 Projets de contrats ruraux/ d'aménagement régional : Néant

14.4 Activités d'ingénierie

Afin d'accompagner les projets des collectivités, le Département a mis en place une plateforme d'ingénierie territoriale. Ce portail permet l'échange et le partage d'information, offre l'accès aux savoir-faire, compétences et services de conseil du Département et de nos principaux partenaires (PNR, CAUE, SAFER,...).

Cet outil facilite la mise en relation avec nos services et nos partenaires, les échanges et permet aussi de pré-qualifier les demandes d'aides. De plus, il associe l'ensemble des intervenants utiles à la mise en œuvre de vos opérations.

La plateforme se compose d'un espace public accessible à tous, et d'un espace privé réservé à chacune des collectivités du territoire est donc avant tout un outil d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets.

Un appui personnalisé pour les communes

Les communes, sur leur espace privé, peuvent ainsi échanger autour de leur projet avec les déléguées territoriales et les autres participants au projet (service du Conseil départemental, partenaires, etc).

Au travers de cette plateforme, nous mettons ainsi à disposition documentation spécialisée, informations et conseils.

En évolution constante

En 2020, afin d'être toujours plus accessible et proche des communes, plusieurs fonctionnalités ont fait l'objet de développements et seront effectifs dès février 2021 :

- L'ouverture de la plateforme à toutes les communes du Val d'Oise : afin d'accompagner au mieux toutes les collectivités dans la réalisation de leurs projets, la partie réservée de la plateforme, jusque-là uniquement ouverte aux communes de moins de 5000 habitants est désormais disponible à toutes les communes du département.
- La création d'un espace documentaire privé : accessible par son tableau de bord, chaque collectivité dispose désormais d'un espace privé supplémentaire permettant ainsi l'échange (avec le Conseil départemental) de documents de manière sécurisée

Données de fréquentations de la plateforme

28 actualités publiées

127 projets ajoutés ou modifiés

17 024 pages vues

6978 sessions

266 comptes élus

Les dix documents les plus téléchargés de la plateforme

Nom du document	Nombre de téléchargements
Guide des aides (toutes versions)	647
Dispositions générales du guide des aides	171
Taux de pondération (hors ARCC)	124
Taux de pondération ARCC	117
Guide le déconfinement de A à Z	57
Carte du réseau PDIPR	32
Fiche guide des aides COR	31
Appel à projets pollinisateurs sauvages	30
Fiche guide des aides infrastructure favorisant l'usage du vélo	22
Fiche guide des aides CAR	21

Les dix thématiques les plus consultées

Thématique	Nombre de consultations
Urbanisme	37
Environnement	33
Achat et marchés publics	30
Archives	29
Transports	27
Scolaire et jeunesse	26
Culture	25
Voirie	24
Solidarité et santé	18
Commerces	16

Nombres de communes connectées en 2020 par canton

Canton	Nombre de communes connectées en 2020	Nombre de communes du canton	Nombre de communes du canton de plus de 5000 habitants
Argenteuil 1	0	3	3
Argenteuil 2	0	1	1
Argenteuil 3	0	2	2
Cergy 1	1	3	2
Cergy 2	1	5	3
Deuil la Barre	0	4	4
Domont	4	11	5
Ermont	0	2	2
Fosses	9	24	4
Franconville	0	2	2
Garges lès Gonesse	0	2	2
Goussainville	4	9	3
Herblay sur Seine	0	3	2
L'Isle Adam	3	15	5
Montmorency	1	6	3
Pontoise	17	32	1
Saint Ouen L'Aumone	4	12	4
Sarcelles	0	1	1
Taverny	0	4	4
Vauréal	13	39	4
Villiers le Bel	1	7	2

Pour toute demande relative à la plateforme (utilisation, connexion, information), une seule adresse : aideauxcommunes@valdoise.fr ou au Pôle aide aux Communes : 01 34 25 10 75.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes et population

Annexe 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social

Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières

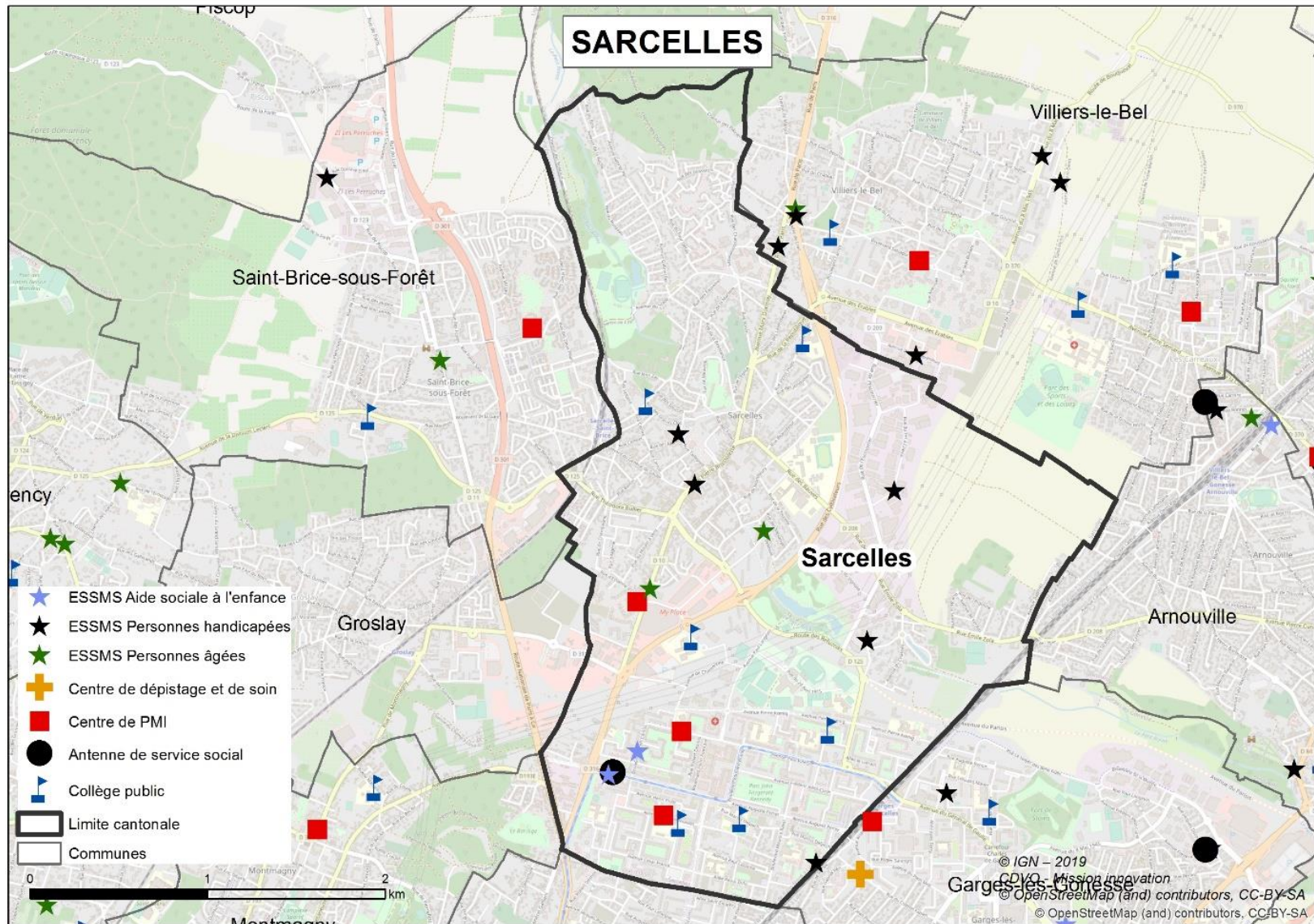
Annexe 4 : Cartographie des périmètres des futures délégations de service public des réseaux de bus

Annexe 5 : Cartographie des forêts et des ENS

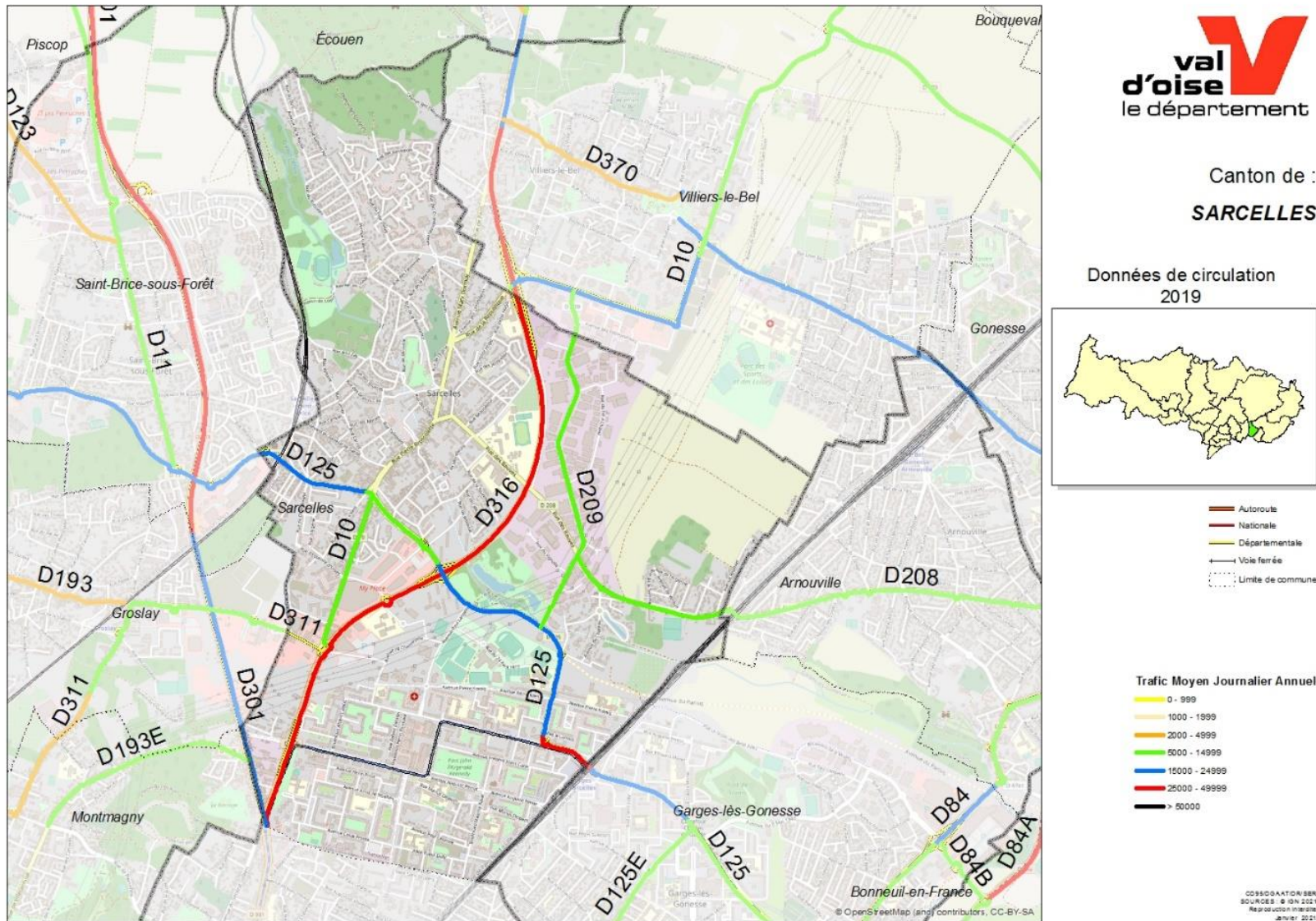
ANNEXE 1 : Liste des communes et population

Nom de la commune	Population municipale (DGF 2020)
Sarcelles	59 005

ANNEXE 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social



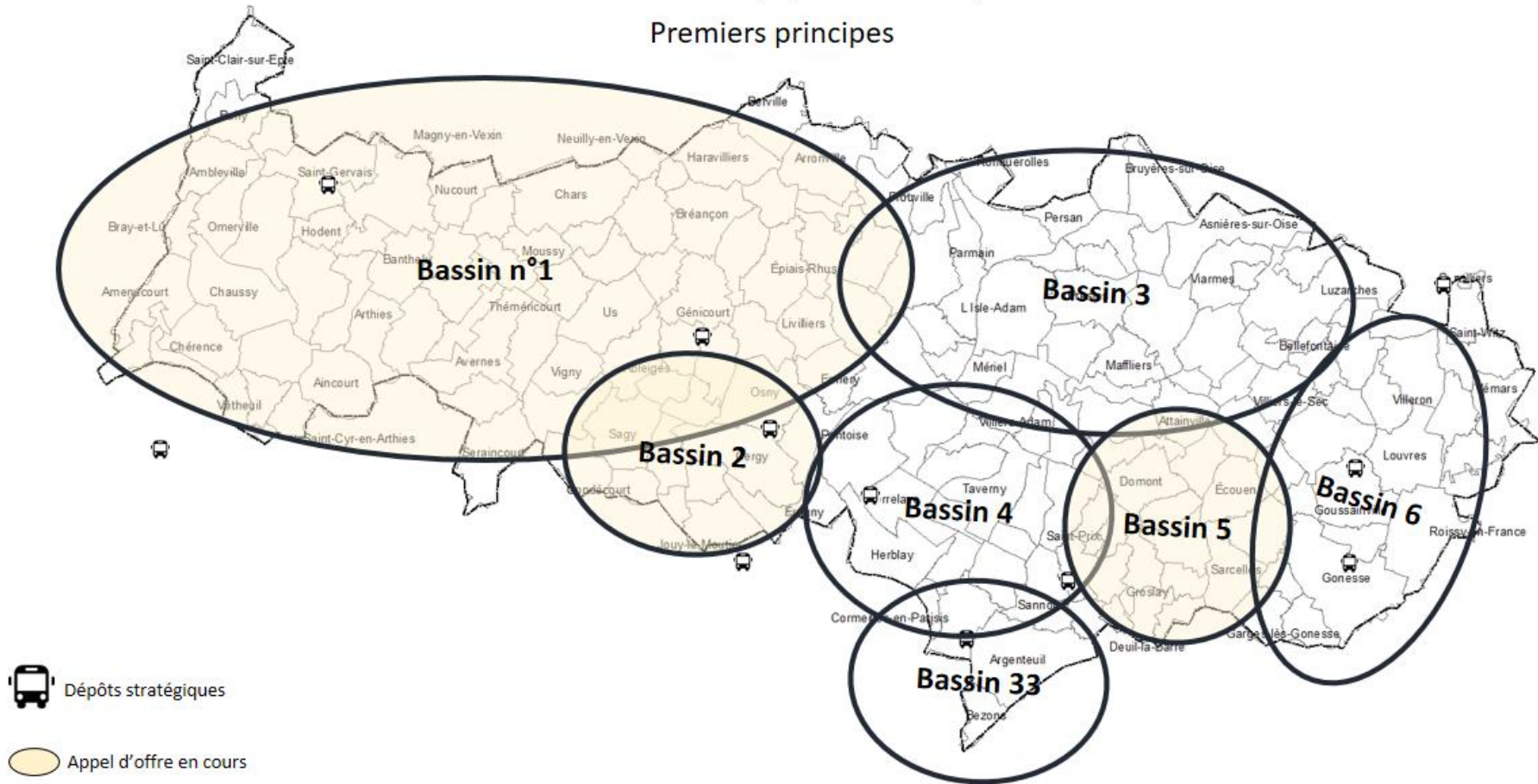
ANNEXE 3 : Point sur les infrastructures routières



ANNEXE 4

Périmètres des futures délégations de service public (DSP) des réseaux de bus (à partir de 2021)

Premiers principes



ANNEXE 5 : Cartographie des forêts et des ENS

